

HISTOIRE

RÉVOLUTIONNAIRE.



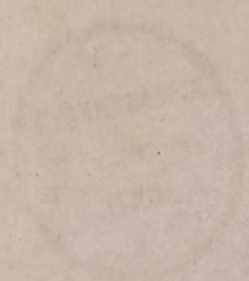
LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



RECEIVED

LIBRARY



FAÇON DE VOIR D'UNE BONNE VIEILLE,

Qui ne radote pas encore.

*Eructavit cor meum verbum bonum : dico ego opera
mea Regi.*

Lingua mea calamus scribe velocitè scribens.

Psal. 44.

BIBLIOTHÈQUE

DE
SÉNAT.

LES épidémies morales altèrent & corrompent l'esprit des Nations, de même que les maladies populaires se communiquent & emportent les Habitants d'une même Cité. L'effet de la contagion est le même, & l'influence s'en fait sentir, non-seulement chez les Peuples voisins, mais jusques dans les contrées les plus éloignées.

Au milieu des troubles qui ont produit la dernière révolution dans le Gouvernement du Peuple Anglois, quelque temps avant la fin tragique d'un Souverain condamné à mort par ses propres Sujets, & exécuté avec tout l'appareil du premier

A

acte de l'indépendance, on vit se former dans les trois Royaumes, & bientôt se propager dans le nouveau monde, une Secte encore subsistante, dont les Membres, saisis d'un transport subit, se levent au milieu des Assemblées religieuses ou civiles, parlent sans préparation & débitent, avec gravité, les visions souvent les plus absurdes à un auditoire qui respecte & attend la même inspiration. Ces Enthousiastes sont d'ailleurs doux, honnêtes, charitables & vertueux; ils abhorrent l'effusion du sang humain, obéissent aux Loix, se considèrent dans leurs semblables & regardent tous les hommes comme leurs freres, de quelque état, de quelque pays, de quelque Religion qu'ils puissent être.

Cette communication publique des idées, ou plutôt cette espece de vertige s'est répandue sur toute la France; l'enthousiasme est devenu général, sur-tout depuis la promesse de convoquer les Etats-Généraux du Royaume. L'esprit de patriotisme a produit dans les Citoyens ce que le fanatisme a établi chez les Quakers. La liberté indéfinie de la Presse remplace la liberté indéfinie de la parole; la manie d'écrire s'est emparée de toutes les têtes;

Avis, Conseils, Réflexions, Délibérations à prendre, Délibérations prises, Observations, Remarques, Vœux patriotiques, Injures, Menaces, Personnalités, Proiestations Jugements & Appels, dans tous les formats & avec toutes les livrées possibles, les Brochures pleuvent de tous les côtés, les Pamphlets & les Satyres inondent Paris & la Province, Princes & Pairs, Etats Provinciaux & Corps de Municipalités, Avocats & Médecins, Notaires, Bourgeois & Plébéïens, Clergé, Noblesse, Tiers-Etat; tous ont des droits à soutenir, des prétentions à combattre, des usurpations à prévenir, & le droit public à réformer; tous ont la fureur de disserter, d'étaler leur érudition, de se faire imprimer, en un mot, depuis l'Annaliste imposteur de Bruxelles, qui conseille la banqueroute comme un acte de justice, jusqu'à l'Historiographe Moreau, qui établit le despotisme, comme une Loi fondamentale de l'Etat; chaque Ecrivain a son système, son plan, ses opérations, chacun les fonde sur les Monuments de l'antiquité, chacun s'efforce de faire prévaloir son opinion & prétend en démontrer la solidité.

O douce illusion de l'amour-propre!
Et moi aussi, je veux écrire, je veux

donner mes idées au Public : pourquoi donc n'aurois-je pas un avis ? Est-ce parce que je suis femme ? Parce que j'ai soixante & quelques années ? Parce que je ne puis plus lire qu'avec des lunettes ? Plaisantes raisons. Je les écarte en deux mots ; l'épidémie me gagne , & je veux faire parler de moi , n'importe à quel prix.

Oui , je suis femme , je m'en glorifie ; & loin de désavouer mon sexe , après avoir pesé les avantages & les inconvénients d'une métamorphose désirée par plus d'une beauté , je ne voudrois pas avoir été ou devenir homme tout-à-coup , dussé-je être présentée à l'Académie Françoise par ce pâle Mathématicien qui garde avec prudence l'anonyme dans ses Réflexions pseudophilosophiques , réunir tous les suffrages de la Cabale , dont il est un des principaux Moteurs , & sous de tels auspices m'asseoir dans le sacré fauteuil , entre le froid Auteur du Poème des Quatre Saisons , & le grand Anatomiste qui vient de disséquer avec tant de délicatesse les sublimes Ecrits du Plin de nos jours.

Une considération pourroit cependant me déterminer : l'homme commande & notre sexe est soumis ; le despotisme a bien

des attraites pour une femme. Voyons dans quelle classe j'irois me placer, si j'en avois le pouvoir : réfléchissons un moment.

Voudrois - je ressembler à ce grand Druide qui ne se porte jamais si mal que lorsque son visage paroît le plus sain? Parvenu au ministère à force d'affronts & de dégouts, despote sans foi & sans pudeur, opiniâtre dans sa façon de penser, & cédant avec promptitude à la seule apparence d'une perfidie plus profonde, habile à faire, défaire & refaire un projet, mais né plutôt pour détruire que pour édifier, licencieux dans ses mœurs, incestueux par convenance, faux & méfiant par caractère, affable & caressant par artifice, portant par - tout l'esprit de vertige dont il est frappé, insatiable dans ses desirs, effréné dans son luxe, prodigue par ostentation, créancier insolent, qui, après s'être approprié six ou sept cents mille livres de rentes en riches Abbayes, pour ne point surcharger le Trésor-Royal, n'a pas eu honte de préparer une banqueroute générale, & de vouloir enrichir le fisc des dépouilles de tous les Citoyens; tandis qu'à l'abri du danger, il accordoit à ses Confreres la confirmation des immunités qu'ils ne doivent qu'à l'imbécillité de nos ancêtres; fléau de la Nation,

qui, au milieu des troubles, fruits de son administration, oloit se vanter d'avoir tout prévu jusqu'à la guerre civile, & qu'on a décoré d'un chapeau, teint dans le sang qu'il a fait répandre.

Voudrois-je ressembler à ce Référendaire ambitieux, pètri de morgue & d'insolence, assemblage bizarre d'audace & de bassesse, esprit vain & dissimulé, cœur faux & pervers, dont l'ame vindicative se délecte à préparer lentement une atrocité, digne Acolyte du Prêtre Mathan, & nouveau Narcisse auprès du Titus de la France, Détracteur perfide de la haute Magistrature, à laquelle il doit sa noblesse & son opulence, corrupteur infâme des Justices subalternes, la plupart séduites par ses promesses ou ses impostures, fils dénaturé, frere ingrat, dépositaire infidèle, sang-sue de l'Etat, &, pour tout dire, le plus ignorant comme le plus corrompu des hommes, si ses lâches Coopérateurs ne lui disputoient la palme de l'ignorance, de la scélératesse & de la corruption.

Voudrois-je ressembler à ces graves Tuteurs de la chose publique (1), petits des-

(1) Autant je méprise ces Magistrats qui n'en ont que le nom, autant je respecte ceux qui connoissent & remplissent les devoirs. Mais leurs fonctions sont trop imposantes & trop pénibles pour être l'objet des desirs d'une femme.

potes en sous-ordre, assez vains pour se persuader que le feu sacré se rallume sans cesse au brasier ardent de leurs têtes toujours vierges, & qui pensent de bonne foi que la Magistrature est le palladium de la France?

Ou à ces jeunes Sénateurs dont la longue chevelure, surchargée d'essence & de pommade, parfume tous les cercles, automates légers, Magistrats amphibies, plus familiers chez les Prêtresses de Vénus qu'au temple de la Justice qui les désavoue?

Voudrois-je prendre la profession d'Avocat, & fier d'une indépendance absolue, prostituer ma plume à la fureur & à la calomnie, manquer à tous les égards, attaquer tous les rangs, m'élever au-dessus de toutes les considérations & dans le trafic honteux d'une éloquence vénale, me faire gloire de compromettre l'honneur des parties, & d'échauffer le levain des animosités? Ou plutôt serois-je tentée d'imiter ce Défenseur intrépide du Tiers-Etat, qui, dans l'orgueil de son Cabiner, interroge la plus haute Noblesse, & lui demande pourquoi ses enfants ne tirent point à la milice, comme ceux des Clients qu'il a adoptés? Tribun du Peuple, qui ne craint point d'insulter le Gouvernement.

& les Ministres, de donner des leçons aux Dépositaires des Loix, de discuter les prérogatives de la Couronne, de déterminer les droits de la Nation, & de prescrire au Souverain l'usage qu'il doit faire de sa souveraineté?

Voudrois-je être initiée aux mystères de ces Instituteurs du genre humain, véritables conjurés, dont les maximes annoncent bien plus les complots d'une ligue odieuse, que le pacte honorable d'une sage confédération, plus intolérants que les suppôts de cette inquisition désavouée par la Religion elle-même, plus fanatiques & aussi implacables que le Prophète de l'Alcoran, & qui marquent comme lui leurs Prosélites du signe de la bête; Républicains insensés qui prétendent tout soumettre à la domination tyrannique d'une secte, trop éclairée pour croire elle-même à ses principes & trop jalouse de sa célébrité pour convenir de l'absurdité de son système?

Voudrois-je m'associer à ces Abbés politiques, lâches espions de l'homme honnête qui les admet dans sa société, Écrivains honteux qui n'osent avouer leurs productions mercénaires, Délateurs cachés sous le manteau du personnage qui

les foudoie, & qui même, après la chute de leurs Protecteurs, croient avoir encore le privilege de faire parler les Rois, parce qu'ils ont été & sont toujours les Agents secrets d'un Ministre inepte & abhorré?

A ces Abbés au large front, ou au masque livide qui ne rougissent jamais, vils esclaves de la faveur, prôneurs à gages de l'homme en crédit & Censeurs amers de tout ce qui n'est pas eux, leurs affiliés ou leur Mécène, génies prétendus sublimes, qui seuls ont reçu la raison en partage, & ont entrepris de renverser les fondemens de l'ordre public pour former de ces augustes débris un piedestal, où leur idole puisse se placer impunément & exercer sous leur direction une autorité arbitraire?

Voudrois-je enfin me lancer dans le tourbillon de cette jeunesse efféminée, plus propre à jouer de l'éventail qu'à manier une épée, accoutumée à étaler ses graces aux yeux des beautés à la mode, comme le Papillon se plaît à déployer ses aîles brillantes aux rayons du Soleil; gentilles poupées à l'usage du sexe, marionnettes à demi vêtues, qui se font renfermer dans le tissu étroit de l'étoffe la plus légère, pour mieux développer l'é-

légance de leur taille, la justesse des proportions, le contour des formes, & laisser, pour ainsi dire, entrevoir le charme de la nudité, jolis colifichets uniquement occupés d'eux seuls, qui n'ont que du babil, un amour-propre dégoutant, une vanité encore plus insupportable, & s'imaginent avoir la science infuse, parce qu'ils ont étudié dans une glace l'art de minauser, de lancer une œillade, de pleurer à volonté, & s'érigent en Aristarques, parce qu'ils se sont façonnés à balbutier un compliment, à fredonner un couplet, à faire des pirouettes & à décider de tout sans avoir jamais rien appris?

Courage, mon esprit! quelle heureuse fécondité! voilà qui n'est pas mal pour une débutante. Je ne connoissois pas encore tous mes talents; je ne finirois pas, si je m'amusois seulement à crayonner les originaux qui viennent en ce moment même se mettre en attitude. J'apperçois d'abord ce gros Correspondant de Berlin; il grave ses calomnies avec le stilet de la vengeance, raisonneur profond quand il est plein de son sujet, mais Ecrivain lâche & décrié, parce que sa plume vénales est au dernier enchérisseur.

Je vois ensuite cet Ex-Jésuite Italien,

grand faiseur d'antitheses, ami du paradoxe, né avec une forte d'esprit, mais sans force & sans solidité, petit-maître élégant, qui a conservé dans son travestissement toutes les prétentions & les vices de la société dont il a sucé le lait & les maximes. Plus loin mon œil s'arrête sur ce prestolet, plus Ministre que tous les Ministres ensemble, jadis Instituteur, aujourd'hui Conseiller intime, Protecteur du Prélat disgracié, auquel il doit son élévation, qui n'agit que par l'inspiration de son ancien Mécène, qui fait exécuter tous ses projets, & bouleverse l'Etat, comme il bouleversoit dans son premier emploi la Bibliothèque du College Mazarin.

Quelle est cette figure étrangère, ce visage de Siam?.... Ah! c'est ce Genevois échappé de la caisse d'un Banquier, & porté par l'intrigue jusques sur le Trésor-Royal, devenu son piedestal, Républicain dangereux, Idole du Tiers-Etat, qui, du haut de l'autel de la fortune, criant sans cesse, à moi la Populace! fait trembler son Maître au seul aspect de la cohue qu'il soudoie & qui le préconise comme le sauveur de la France. Oh! pour celui-là, je me réserve de

le peindre dans sa grandeur naturelle. Combien il me seroit facile d'augmenter la collection de mes portraits ! On pourroit en décorer toute une galerie ; il suffiroit de les ranger par ordre avec un numéro correspondant à celui du catalogue, où ils se trouveroient classés suivant leurs qualités, leurs genres & leurs especes, de même que Linneus, & avant lui Tournefort, ont assigné aux plantes leurs sexes & leur famille. L'entrée de ce salon national seroit gratuite. La foule s'y porteroit avec avidité ; les connoisseurs jugeroient les physionomies, & quelque ressemblantes qu'elles fussent, ils y trouveroient encore des nuances trop adoucies, des taches perdues dans les ombres ou dans les profils, & des traits caractéristiques dissimulés ou négligés. Malgré tant d'imperfections, les plus habiles, semblables aux Amateurs des bals de l'Opéra, qui devinent & nomment la personne sous le masque, seroient tentés d'inscrire au bas de chaque portrait le nom du modele vivant qu'ils croiroient avoir reconnu. Ah ! quel moment que celui où le Public rassemblé prononceroit comme par inspiration sur la vérité des ressemblances ! Quelles délices

pour l'Artiste, créateur de tant de chef-d'œuvres ! La différence des mouvements, la variété des transports, la contraction des muscles, l'épanouissement des visages, les sourcils froncés, les regards rians, les gestes, les murmures & les cris, la joie maligne des uns, la colere impétueuse des autres, les critiques intéressées, les éloges indiscrets, tout jusqu'aux injures formeroit un contraste admirable pour un Observateur impartial, qui, placé au milieu de tant de têtes agitées en raison de leur opinion personnelle, écouterait, examinerait, méditerait, & dans le silence de la réflexion, achèveroit de se convaincre de la bizarrerie & de l'extravagance de notre siècle.

Je quitte à regret cette mascarade unique ; je m'arrache du sein de la multitude, & je reviens à ma proposition, voudrois-je changer de sexe ? L'année merveilleuse du spirituel Abbé Coyer, n'existe que dans son imagination ou dans sa plaisante brochure. Je n'ai pas désiré la métamorphose ; elle ne s'est pas opérée en moi. Je suis toujours femme, on le devine aisément à ma prolixité & je le sens moi-même à la volupté que j'éprouve en peignant d'après nature ces lâches Sé-

ducteurs qui nous encensent pour nous avilir, & qui se hâtent de nous déshonorer aussi-tôt qu'ils ont triomphé de notre résistance. Il faut en convenir, la médifance est le péché mignon des femmes, même les plus dévotes; elles se consolent de leur foiblesse en parlant mal de leur prochain, le tout par charité; en général, nous voyons les hommes, non tels qu'ils se montrent à nos yeux, mais tels qu'ils sont en effet. Ah! nous les connoissons mieux qu'ils ne nous connoissent; & s'ils ont quelques bonnes qualités, elles sont si intimement unies à leurs défauts, que nous avons appris à nous défier même des vertus qu'ils font paroître. La satisfaction de les démasquer, répare en quelque sorte notre impuissance. J'aurai le courage de rompre en visière à ces Conquéranrs qui osent nous traiter en esclaves. S'ils méconnoissent nos droits, je faurai les faire valoir; s'ils se font gloire de nos foiblesse, je veux à mon tour publier leurs travers, humilier leur orgueil & dévoiler toute la folie de leurs prétentions.

Le droit de parler est une de nos prérogatives les plus cheres; nous en abusons quelquefois; mais enfin on nous

écoute, & par bienfiance au moins on
 ne se permet pas d'interrompre une femme.
 Je ne demande point la faculté de pérorer
 dans un club, de disserter dans un Café,
 ou de professer dans le nouveau lycée.
 Je laisse aux la Harpes, aux Garat & à
 leurs adjoints, le privilege exclusif de
 rajeunir de vieilles rapsodies, d'aban-
 donner les chemins frayés pour se perdre
 avec un guide infidele dans des routes
 secretes & inconnues, & d'attirer, par
 le charme de leur élocution, une foule de
 beautés, qui par air plutôt que par gout,
 & pour être nommées plutôt que pour
 s'instruire, viennent se morfondre à la
 lecture de leurs longues dissertations. Co-
 pistes aveugles des Auteurs les plus sus-
 pects, ils ramassent & rassemblent les lam-
 beaux informes que la Muse de l'histoire
 a condamnés au mépris, les Anecdotes
 obscenes, les Mémoires scandaleux qu'elle
 a jettés dans les ordures; & tandis que
 Clio s'occupe à la recherche des événe-
 ments certains auxquels elle imprime le
 sceau de la vérité, ces Valets-de-pied
 qu'elle désavoue, débitent, sans son aveu,
 leurs conjectures, qu'ils donnent pour
 des faits constants, & leurs rêveries que
 la méchanceté ou l'ignorance adoptent

& réalisent comme des vérités. Le Thaumaturge de l'Encyclopédie ne disoit-il pas lui-même, quand on lui reprochoit de dénaturer les faits & altérer les circonstances : « Vous avez raison, j'ai changé » quelque chose; mais avouez que cela est » mieux dans mon récit; » avou qu'il faudroit insérer à la tête de ses mensonges imprimés.

Je n'ai jamais eu la prétention de tenir bureau d'esprit comme Madame Geoffrin, Madame du Deffaud, Mademoiselle Lefpinasse. Peut-on avoir la vanité de réunir une troupe de Gens de Lettres qui viennent, à jour nommé, enivrer votre amour-propre de leurs insipides éloges, & faire de votre maison les archives & l'arsenal de la littérature, dépôt obscur où l'on conservoit le registre secret destiné à inscrire les noms de ceux qu'on doit prôner & qu'on doit abaisser, rendez-vous mystérieux où se préparoient les élections de l'Académie Française, où l'on formoit les menées sourdes, propres à écarter les Concurrents & à accaparer les suffrages, où l'on endoctrinoit les Emissaires qui se répandoient dans le monde, pour créer ou détruire les réputations & maîtriser d'avance l'opinion publique? Mais je n'en disconviendrai

disconviendrait pas ; j'ai voulu marcher sur les traces de Madame de Mauconseil, je me suis entourée d'une Société choisie, peu nombreuse & à l'abri de tout reproche ; je me suis vue en correspondance avec des Ministres plus sages & plus éclairés que ceux qui nous gouvernent aujourd'hui : ils venoient se délasser avec nous des fatigues de la grandeur, du cérémonial de la Cour, de l'étiquette imposante de l'homme en place, & devenus simples Citoyens ; ils aimoient à converser avec des Citoyens comme eux ; l'esprit de parti étoit banni de nos congrès pacifiques. Point de cabales, point de manœuvres, point de fouterreins ; nous jugions les hommes par leurs actions, leurs vertus & leurs talents, & non par convenance, par intérêt ou par jalousie : la douce intimité d'un commerce habituel nous enhardissoit à penser librement ; nous prononcions sur les événements, & personne n'a été la victime de nos décisions. L'amitié faisoit notre unique lien ; nos plaisirs se bornoient à raisonner sans crainte, à nous contredire sans aigreur ; nous étions flattés d'ajouter à nos idées celles de nos amis, de profiter de leurs conseils & de nous réformer réciproquement, lorsqu'une erreur involon-

taire avoit pu nous égarer : telles étoient les regles de notre Conciliabule amical ; & d'après les instructions que j'ai prises dans les conférences d'une Société qui ne subsiste plus qu'en partie, je présume avoir le droit comme tant d'autres, de manifester au Public ma façon de voir & de penser.

Mon sexe n'est donc pas une raison assez puissante pour m'imposer silence ; mon âge pourroit-il être un motif de renoncer aux facultés de l'esprit humain, & à la liberté accordée à tous Citoyens, d'exposer leur sentiment ? J'ai soixante & quelques années, j'en suis déjà convenue ; eh bien ! qu'en conclure, que j'en ai plus d'expérience, que mes idées sont plus mures, que ma morale est plus épurée, & dans le parallele je me flatte de l'emporter sur ces petits Ecrivains du jour, qui prennent l'audace pour le courage, le délire pour le savoir, & la licence pour la liberté. J'ai beaucoup réfléchi, & l'habitude de la réflexion a tempéré en moi la vivacité de la jeunesse : il fut un temps où je parlois avant de penser, & rarement je pensois après avoir parlé ; je me croyois douée de l'intelligence la plus profonde & du jugement le plus

exquis ; je raisonnois sur ce que je ne savois pas , comme sur ce que je savois. Combien je suis revenue de cet état d'erreur & d'aveuglement ! Quelques inepties lâchées avec hardiesse & relevées avec modération , m'ont fait sentir la nullité de mon babil , le vuide de mon cerveau & l'absence de ma raison. Mon amour-propre a été humilié ; j'ai pris la sage résolution de me taire , à l'exemple de l'aimable Oiseau des Vistandines , qui se mit en retraite pour oublier tous les propos à la dragonne , & je me suis formé l'esprit dans le silence , par la lecture & l'étude de la vraie Philosophie.

J'ai parcouru les Poésies d'Homere & les Fables d'Hésiode ; je me suis amusée des mensonges historiques d'Hérodote ; j'ai médité les Dialogues de Platon , & j'ai réfléchi sur les Moralités de Plutarque ; ainsi que sur les Comparaisons des Hommes Illustres : J'ai remarqué que si l'éloquence des Démosthene & des Cicéron a été ensevelie avec la liberté dans le tombeau des Républiques d'Athenes & de Rome , l'Épopée pour reparoître sembloit avoir attendu que l'Univers eût un Empereur. J'ai compris que l'Histoire avoit confié ses Manuscrits aux Ta-

cite & aux Tite-Live , que la Philosophie avoit daigné conduire la plume de l'Esclave d'Epaphrodite & gouverner le monde sous le nom de Marc-Aurele.

Ces grands Hommes m'ont révélé dans leurs Ecrits , les secrets du cœur humain , la politique des Nations & la Morale des siècles qu'ils ont illustrés.

La littérature Française n'a pas moins de charmes pour mon esprit. Nos plus célèbres Ecrivains administrateurs de l'antiquité , m'ont appris qu'en imitant leurs modèles , on pouvoit se flatter de les produire , & ce que j'ai sur-tout observé , c'est qu'aucun des rares génies qui ont illustré le siècle de Louis XIV , n'a souillé sa plume en écrivant contre la Religion , ou contre le Gouvernement. Je pourrois en faire une longue énumération , & les distinguer par le caractère qui leur est propre ; mais insensible à l'érudition , mon Lecteur impatient s'écrie : allez donc bonne petite vicille , qui prétendez ne pas rader , allez au fait , mettez à l'écart tout ce bavardage , donnez - nous l'avis que vous avez annoncé , produisez vos idées , vos calculs , vos réflexions. Eh doucement , mon cher Lecteur , point de courroux ; je suis femme , je vous l'ai dit , j'aime à

parler ; je suis Auteur , j'en ai la manie ,
 je veux parler de moi , je commence à
 vieillir , c'est une raison pour parler plus
 long-temps , je n'ai jamais écrit pour le
 Public , vraisemblablement je n'écrirai
 plus , laissez-moi passer ma fantaisie , &
 si ma proximité vous ennuie , faites de
 mon ouvrage ce que le Ministre en crédit
 conseille au Roi de faire de sa personne ,
 dans le cas où son magnifique projet vien-
 droit à ne pas réussir ; cela arrivera , foyez-en
 certain. Le Genevois s'approprie la ma-
 niere de Maupeou , du Lamoignon , du
 Brienne , il prend à tâche de tout brouiller
 pour se rendre nécessaire , je dis plus ,
 pour se rendre redoutable : vaine précau-
 tion ! Malgré son orgueil , sa jactance ,
 son amour-propre , son hypocrisie & ses
 intrigues , le même sort l'attend , il sera
 congédié , il l'a prédit , je le crois Pro-
 phete ; car personne , dit-on , ne l'est dans
 son pays , & à coup sûr , il n'est François
 d'origine , ni de naissance , ni d'adoption :
 pour moi , je n'ai jamais eu l'ambition
 de subjuguier les esprits , je redoute peu
 la catastrophe que bien des Auteurs crai-
 gnent d'éprouver. Si l'ouvrage vous déplaît ,
 exercez contre lui une justice qui ne peut
 exciter aucune sédition , je n'emploie ,

ni ruse, ni artifice, je ne connois, ni la
 brigue, ni la cabale; déchirez l'Auteur
 & son Livre, bannissez-le de votre pré-
 sence, envoyez-le à la beurriere; faites
 mieux, vengez-vous de votre complaisance
 en jettant au feu mon petit radotage,
 traitez-le comme Calvin traitoit les No-
 vateurs & son Antagoniste, je vous jure
 que je vous saurai gré de cette douce cor-
 rection. Si chacun en fait autant, il ne
 restera aucune trace de mes prétentions,
 & j'aime autant que l'Ecrit soit brûlé, que
 d'en retrouver des lambeaux dans la bou-
 tique de mon Epicier. Heureuse encore si
 ce gros faiseur de Requisitoire qui ne
 veut pas être de son siècle, qui marche
 toujours sur la même ligne, qui ne s'é-
 carte point des vieux principes, dont les
 ancêtres ont toujours été inviolablement
 attachés à la personne de nos Rois, ont
 constamment défendu les droits de la
 Couronne & de l'autorité, ne va pas m'ac-
 cuser publiquement de médisance & me
 faire décerner les honneurs d'un Autodafé
 au pied du grand escalier du Palais.

J'ai déjà écarté deux des objections
 qu'on pourroit me faire: mon sexe & mon
 âge n'ont rien d'incompatible avec la
 liberté de penser & la faculté d'écrire:

je parlerai peut-être plus long-temps que nos Erudits, parce que je suis femme ; mais je parlerai plus sensément, parce que j'ai beaucoup dépassé ma première jeunesse ; enfin, bon ou mauvais, je dirai mon avis, & je laisse au Public impartial à prononcer.

On ne me fera point de crime de porter des lunettes : hélas ! j'avois autrefois l'œil vif, séduisant, un peu coquet & facile à se prêter à tous les mouvements de mon ame ; rien ne m'échappoit, je lisois sur les visages ce qui passoit au fond des cœurs, & au besoin je surprenois un billet doux entre les mains les plus dissimulées ; je n'ai plus la même sagacité, ma vue s'est affoiblie, je dois en partie ce malheur à la quantité de brochures qui se succèdent avec tant de rapidité, que la journée n'est pas assez longue pour dévorer les productions du même jour. J'ai voulu tout lire, tout apprécier, tout connoître : il a fallu sacrifier le repos de la nuit ; la lumière est cruelle pour les yeux délicats ; la nature en défaut m'a forcé de recourir à l'art, & le secours d'un fameux Opticien m'a mis à portée de continuer un travail que je ne puis abandonner, parce que je l'ai entrepris ; je

dis un travail, & c'en est bien un réel de se mettre à la torture pour lire tout ce qui paroît : j'ai eu besoin de force, de courage & de patience, même en ne faisant que parcourir toutes les rapsodies répandues dans la Société. Que d'ennui pour un moment de satisfaction ! que d'injures au lieu de raisonnements ! que de folies pour une réflexion sage & utile ! Autrefois je n'avois pas besoin de lunettes pour appercevoir le plaisir ; aujourd'hui avec la loupe la plus forte, j'ai bien de la peine à appercevoir la raison ; il est difficile de la trouver dans une multitude d'Ecrits suggérés par l'animosité, payés par le Ministre, accrédités par sa cabale, adoptés par l'ignorance, proclamés par la mauvaise foi, & jettés, pour ainsi dire, au hasard, par l'espoir d'entretenir la division dans les esprits, & avec le projet d'accoutumer le Peuple aux idées de puissance législative, dont on le berce, dans la vue de le rendre plus docile à porter le joug qu'il se prépare à lui-même sous l'apparence de la liberté la plus étendue.

O Nation aimable & légère, douce & spirituelle, vive & emportée, plutôt faite pour jouir que pour penser, incapable de supporter le joug, & toujours prête à

abuser de sa liberté, jusqu'à quand te laisseras-tu séduire par l'illusion d'un Fantôme brillant? Un masque enchanté te cache sa difformité; perce le nuage qui l'environne, & vois tous les maux qu'il traîne à sa suite, vois l'abyme profond où il cherche à te précipiter! ses caresses sont perfides, ses dons sont empoisonnés, ses conseils sont destructeurs: il te présente des roses; mais l'aspic est caché sous ce monceau de fleurs; il te promet la liberté & te prépare l'esclavage: il semble te remettre le pouvoir; mais c'est par tes propres efforts qu'il veut arriver au despotisme.

Puisse ma foible voix se faire entendre d'une extrémité du Royaume à l'autre! Pandore répandit sur la terre tous les maux dont l'espèce humaine est affligée; qu'une autre Pandore, sans prétendre à sa beauté, répare une partie du mal que la première a fait, qu'une femme ramène dans la France, la paix, l'union, la concorde prête à s'exiler.

François, considérez votre position actuelle: la guerre civile a déployé ses ailes infernales, & plane sur toutes les Provinces du Royaume: la discorde a secoué ses torches incendiaires, de tous côtés

on ne voit qu'émeutes & séditions. Ah! malheureux, où courez-vous? la fureur vous transporte, le délire vous aveugle, un démon vous entraîne; avez-vous donc des crimes à venger?... Grands dieux, le fer brille, le plomb vole, le sang coule, je crois entendre les tristes accents du trépas.... Citoyens, arrêtez, ce sont vos freres, & vous les égorgez.... Les mêmes horreurs se répètent au loin. Quelle est ce Pontife accablé d'une grêle de pierres? Ingrats, il étoit votre bienfaiteur. Quel est ce Consul dont les membres palpitent sous le couteau des assassins? Quel est ce vieillard obligé de se sauver par les toits, malgré la caducité de son âge? A qui appartiennent ces Châteaux brûlés ou démolis, ces maisons ouvertes & livrées au pillage, ces meubles, ces titres, ces effets amoncelés sur la place publique? Des tourbillons de fumée s'élèvent dans les airs, la flamme a tout consumé; & le Militaire, spectateur tranquille de cet affreux incendie, semble l'autoriser par une inaction coupable. Cruelle perplexité! Les Caraman, les Langeron, n'osent opposer la force à la violence, auroient-ils donc reçu l'ordre de ne point s'opposer aux excès d'une populace mutinée? non, ces

ordres n'ont point été signés par un Roi juste & trompé, il les ignore, il les défavoue, il pleure sur les malheurs de son Peuple, il les connoît à peine, & on lui cache la source de cette division funeste.

O mes compatriotes ! avez-vous oublié que vous êtes François ? Cessez d'écouter ces lâches Cosmopolites à qui tout pays est indifférent, qui veulent tout confondre pour s'élever, qui n'ont d'autres sentimens que celui de la jalousie, & d'autre propriété que celle de leurs opinions.

O nature ! ô Patrie ! qu'êtes-vous devenue ! vos droits sacrés sont-ils anéantis ? le poison qu'une main ennemie a fait couler dans vos cœurs, ne peut-il s'amortir que dans le sang ? faut-il avoir recours au crime de Médée pour opérer le rajeunissement de la France ; & les forfaits les plus atroces doivent-ils cimenter les fondemens d'une nouvelle Constitution ?

Peuple François, la Monarchie existe depuis près de quatorze siècles ; elle a eu, comme tous les Empires, ses alternatives de grandeur & de foiblesse, mais

toujours plus de gloire que d'abaissement ; assurez-lui cette existence glorieuse, qu'elle passe à la postérité la plus reculée ; environnez le trône & soyez ses Défenseurs ; aimez, chérifiez & plaignez votre Monarque, donnez-lui les preuves les plus éclatantes de votre attachement & de votre fidélité, prodiguez pour lui votre sang & votre fortune ; que le Clergé & la Noblesse se réunissent au Tiers-Etat ; que les suffrages soient égaux , unanimes , s'il est possible ; mais qu'aucun des Ordres ne prétende faire la loi contre le vœu des deux autres. Un forcené a dit : Le Peuple est tout, la Noblesse & le Clergé sont des excroissances sur le Corps de la Nation ; il faut les refouler dans la masse. Le Fanatique n'a pas osé dire : Il faut les extirper ; c'étoit son intention empirique ! Ignorant, il ne fait pas qu'en pareille matière, l'extirpation ou le repompement sont deux opérations également mortelles au corps qui les éprouve : il cherche à persuader au Tiers-Etat, que le Clergé, la Noblesse & la Magistrature sont ses ennemis, qu'ils ont intérêt à l'accabler. Ah ! mes amis, avez-vous pu le croire ? rejetez cette imposture, ils ne font rien

ſans vous, vous n'êtes rien ſans eux, vous avez une exiſtence commune; la Monarchie peut-elle ſubſiſter ſans les éléments qui la compoſent? l'union la plus étroite des trois Ordres fait leur force, & leurs ſecours mutuels garantiffent leur ſureté réciproque.

Encore une fois, point de diviſion, point de jaloſie, point de menaces. Si les deux premiers Ordres ſe retirent, le troiſieme, en lui accordant les prétentions qu'il élève aujourd'hui, pourra-t-il être ſeul le piedeſtal de la Souveraineté? Redoutez le ſort des enfans de la terre: ils furent froudayés pour avoir voulu détrôner le Souverain des Dieux, & Briarée fut enchaîné ſous la maſſe énorme du Mont-Etna; cette Fable n'eſt qu'une allégorie. Le Géant aux cent bras eſt l'image de la multitude. Quand elle aura détruit ſes freres, quand elle aura renverſé les deux premiers appuis du trône, obligée ſeule de le porter tout entier, tôt où tard elle ſera écrasée par ſa peſanteur, une vraie ſervitude la conduira à un long repentir, elle connoîtra par ſa propre expérience, que l'exercice de la liberté n'en eſt pas l'abus, & qu'une dé-

pendance légale est vraiment préférable à une indépendance absolue.

Veut-on changer la Constitution? la France va ruisseler du sang de ses Citoyens. Supposons la révolution possible; supposons qu'elle puisse s'opérer par le seul effet de la persuasion, par le concours de la majeure partie des volontés, quelle genre de Gouvernement adoptera-t-on? sera-ce le Gouvernement populaire? il est bien versatile, l'autorité n'agit que par secousses, le Peuple est entraîné par la passion du moment, il passe rapidement du calme à la fureur, & de la fureur à l'inertie: ses résolutions sont plutôt l'effet du caprice que de la raison, & la Justice est presque toujours arbitraire, quand la multitude assemblée exerce la puissance souveraine.

Sera-ce l'aristocratie? le pouvoir devient bien-tôt tyrannique entre les mains des Grands, & la multiplicité des Chefs augmente le nombre des Tyrans.

Ce sera sans doute le Gouvernement Monarchique où le Peuple est gouverné par la Loi: il a remis l'autorité entre les mains du Monarque, qui ne peut rien exiger de ses Sujets, rien changer dans

la Constitution sans le consentement de la Nation assemblée ; & l'axiome tant répété, *si veut le Roi , si veut la Loi* , n'a rien qui effarouche la liberté des Citoyens, parce que le Souverain ne veut & ne peut que ce que la Loi lui permet de vouloir & d'exécuter: voilà sans doute le Gouvernement le plus analogue aux droits de l'humanité ; mais dans cet heureux concordat , le peuple s'est-il réservé la puissance législative ? Allons plus loin, est-il fait pour commander ? non , il doit concourir à la législation , & non pas s'ériger en Souverain. Il fut un moment où toute la puissance résidoit en ses mains ; c'est celui où la Société a pris naissance. Législateur alors & même despote , le Peuple posa les fondements de la Constitution , la réunion des forces particulières forma l'Etat politique , la réunion des volontés constitua l'Etat civil ; de cet accord est née la Loi , la raison publique en a dicté les dispositions , & chaque individu s'est soumis librement à cette raison écrite , elle est devenue inviolable ; mais aussi-tôt que la Société a été sanctionnée , une portion de cette Société , la plus grande portion de cette Société ne peut plus anéantir les clauses du Contrat

social. Chaque particulier s'est engagé à garantir la propriété & la liberté de tous sous le régime de la Loi ; le Monarque a lui-même des droits que ses Sujets ne peuvent lui enlever : la force, il est vrai, sera toujours du côté du plus grand nombre ; mais la force n'est pas la Justice, & la violence ne sera jamais la base du droit National. Où en serions-nous, si la raison du plus fort étoit nécessairement la meilleure ? C'est la première Loi du Code des Scélérats ; le droit de conquête est fondé sur cette maxime abominable, les Tyrans la mettent en exécution, les Pirates en font usage ; mais jamais un Peuple policé ne l'adoptera contre lui-même.

On me dira que les droits de la Nation sont imprescriptibles, & qu'elle peut se faire justice, & contre qui ? contre une partie de la Nation, contre le Souverain : la prétention des uns, l'opposition des autres, amènent une scission qui décidera entre les deux parties, la victoire sera également funeste aux vainqueurs & aux vaincus : sans doute les droits de la Nation sont imprescriptibles, ils sont sacrés, ils sont inaliénables ; mais pour avoir ce caractère d'immutabilité, il faut qu'ils soient constatés par la convention primitive.

mitive. La Nation peut alors en tout temps & en toutes occasions revendiquer sa puissance exclusive; quelque possession qu'on lui oppose, rien ne peut lui enlever les droits qui lui appartiennent comme Nation, les droits qu'elle s'est réservés, les droits sans lesquels elle cesseroit d'être un Corps existant, & dont la suppression détruiroit sa Constitution politique : La Puissance Souveraine ne s'étend pas jusque sur la propriété des Sujets : la Nation n'a pas consenti à être imposée d'après le libre arbitre du Roi qu'elle s'est choisi; elle ne s'est point assujettie à donner, au gré du Gouvernement & pour des besoins factices, le vingtième, le dixième, le cinquième de son revenu; elle n'a point engagé sa liberté aux caprices d'un Ministre plus absolu que le Monarque, dont il trompe la Religion & la bonne foi; mais tous les droits de la Nation ne sont point d'une nature aussi privilégiée. N'en est-il pas que la volonté générale ne peut abolir? Peut-elle se délier du serment de fidélité qu'elle a prêté à son Roi? Peut-elle se donner un autre Souverain? Peut-elle déranger l'ordre de la succession à la Couronne? Peut-elle reprendre une portion de l'autorité qu'elle a déposée entre les

mains du Monarque ? On parle de régénérer la Nation Française. Le Roi peut-il renoncer à ses prérogatives, aux droits de sa Couronne ? N'en est-il pas comptable à toute sa descendance ? Ne sont-ils pas le patrimoine de tous les Princes du Sang Royal qui ont une aptitude successive à monter sur le trône ? Régénérer la Nation ! Est-elle donc si dégénérée ? demandez-le à cette Noblesse, toujours prête à servir son Roi, au péril même de son sang ; demandez-le à ces Magistrats qui conservent intact le dépôt qui leur a été confié ; demandez-le à ces Citoyens vertueux, qui ne connoissent qu'un Dieu, qu'une Foi & qu'un Roi. Le Peuple lui-même ; oui, le Peuple, non pas cette horde inquiète de Factieux, d'Indépendants & de Républicains qui préparent l'anarchie ; mais le Peuple juste, sensé, raisonnable, se réunira au Clergé, à la Noblesse, à la Magistrature, il fera cause commune avec ceux qu'on lui peïne comme ses ennemis. Tout le Tiers-Etat n'est pas du même avis ; une portion de la multitude a éré électrisée ; elle suit l'impulsion qu'on lui a donnée ; elle se laisse entraîner par l'espérance d'un changement inattendu. On lui a fait entrevoir

dans la perspective un sort plus heureux; le charme de l'espérance l'éblouit, parce qu'elle ne prévoit pas le danger d'un nouvel Etat; elle ne sent pas qu'un Fanatique ne cherche à la ramener à l'époque d'une Société naissante, que pour l'affoiblir par l'usage immodéré de ses forces: l'illusion ne tardera pas à se dissiper; l'homme fait ne doit pas être traité comme un enfant au berceau. Une Nation formée peut-elle être gouvernée comme un Peuple naissant? le régime n'est pas le même, & l'habitude insensiblement contractée est presque toujours plus forte que la nature.

Je parcours les différents âges de la Monarchie pour y chercher les principes de notre droit public. Sortis de leurs forêts incultes, les Francs ont fait une irruption dans la Gaule, ils s'en sont emparés & ont partagé les terres avec les naturels du pays: tels ont été les commencements de la plupart des Empires.

Les vainqueurs ont fait la Loi aux vaincus. Le droit égal que tous les Francs avoient, & que leurs descendants ont conservé à la chose commune & à son administration publique; l'assistance aux délibérations nationales, interdite aux Gaulois & aux Romains, qui ne participoient

en rien aux usages des conquérants qui avoient leurs Loix personnelles & leur langage particulier; enfin, ces deux Peuples mélangés sans être confondus, dont l'un étoit libre & Noble, & dont l'autre porta long-temps des marques plus ou moins apparentes de sa servitude; ces caractères essentiels de supériorité & de dépendance s'opposent au rétablissement de l'Etat primitif du Gouvernement, à l'époque de la conquête des Gaules, & cet Etat a subsisté sans interruption sous les deux premières races de nos Rois, & Charlemagne lui-même n'appelloit que les Francs d'origine pour la formation de ses nombreux Capitulaires.

Les mœurs & les idées ont été changées; bientôt après l'avènement de Hugues-Capet à la Couronne; les anciens Habitants du pays répandus dans toutes les Provinces, étoient alors en quelque sorte naturalisés François; la multiplicité des alliances avoit réuni les vainqueurs & les vaincus: cependant il existoit encore une distance énorme entre le Peuple & la Noblesse; les Grands du Royaume, les Barons, les Evêques, les Sénateurs, délibéroient encore seuls avec le Souverain, sur les grands intérêts de l'Etat;

& le Peuple toujours soumis, respectoit leurs décisions; ce qui étoit arrêté dans ces grandes Assemblées étoit regardé comme le vœu de la Nation entière.

La sage politique de nos Rois combla l'intervalle immense qui séparoit le Peuple de la Noblesse: on vit naître un troisième Ordre; c'est celui du Tiers-Etat; il fut appelé aux délibérations publiques; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'il ne prit séance dans l'Assemblée que du consentement des deux premiers Ordres. Il seroit absurde de prétendre que Philippe-le-Bel ait voulu détruire la forme constitutionnelle de la Monarchie, que les Grands du Royaume aient consenti à élever les Gens du Tiers-Etat à la dignité de Pair des Pairs du Royaume, & à se soumettre en tout à en passer par leur avis: aussi le Tiers-Etat forma-t-il sa délibération à part; il la donna par forme de conseil. Seulement & depuis son admission, a-t-il conservé un cérémonial particulier, qui doit lui rappeler sans cesse son origine? Son orgueil en est blessé aujourd'hui, il s'y soumit alors avec reconnaissance: la vanité ne lui avoit pas encore appris à rougir des preuves extérieures de sa dépendance; & comme les préten-

tions s'accroissent avec les succès, le troisieme Ordre veut à présent faire la loi à la Noblesse & au Clergé. Non content d'avoir une représentation égale aux Etats-Généraux, on entend ses coriphées proclamer qu'à lui seul il compose toute la Nation. Ce qui lui fut accordé comme une grace dans l'origine, lui devient un moyen d'usurpation; & bientôt il espere voir les anciens Francs obligés d'obéir à la volonté du Peuple qu'ils ont affranchi.

Voilà où conduit naturellement ce système de prépondérance numérique, fondé sur l'égalité individuelle de tous les Citoyens; système que la Philosophie moderne prépare depuis long-temps; système dont l'esprit d'indépendance préconise tous les avantages; système que le Tiers-Etat menace d'établir les armes à la main. Il est accueilli par la vanité, il est exalté par les enthousiastes; le Gouvernement lui-même, soit erreur, soit foiblesse, déploie toutes ses ressources pour assurer la prééminence au Tiers-Etat dans la Constitution publique; & si l'on n'est pas encore parvenu tout-à-fait à introduire une nouvelle forme de délibération, le plan ministériel n'est plus un mystere. Après avoir accordé au Tiers-Etat un nombre de Représentants égal à celui des

deux autres Ordres, il ne reste plus qu'à ordonner la délibération par tête.

Quel est le but de cette dangereuse innovation? On veut, dit-on, une réforme générale; c'est déjà quelque chose : réformer dans la signification ordinaire de cette expression, n'est pas détruire, quoique de nos jours en langage du contrôle, réformer ne soit que l'adoucissement du terme anéantir, le palliatif du verbe détruire; car on anéantit réellement, lorsqu'on ne met rien à la place de ce qu'on détruit. Je ne veux point chicaner sur le sens du mot; & dans l'état actuel des choses, il est impossible de penser à une destruction totale. Il ne s'agit donc que d'une réforme; eh bien! soit. Mais qui demande cette réforme? & sur quoi doit-elle tomber? Double question à examiner. Je commence par les réformateurs. Quels sont-ils? On me répond, c'est la Nation entière; c'est le Tiers-Etat; & il a pour lui la raison & la force; ces moyens sont grands, s'ils sont réels. Je viens de prouver que ce n'est que par concession que le Tiers-Etat assiste aux Etats-Généraux. J'avoue cependant que depuis le changement qui s'est opéré dans l'Etat du Peuple, son assistance aux Assemblées Nationales

est d'équité naturelle, & ne peut lui être refusée; mais tout en respectant une prérogative qui lui a été concédée librement, & par le Souverain, & par la Nation assemblée, je ne peux oublier que sa présence dans l'origine étoit inconstitutionnelle; & de ce qu'il fait partie des Etats, je ne puis conclure que le reste de la Nation doive réaliser toutes ses prétentions : le vœu du plus grand nombre est censé, dira-t-il, le vœu général, il est juste de l'adopter; cette justice ressemble beaucoup à celle d'un Despote, & ce langage est celui de la force, bien plus que celui de la raison. Où a-t-on pris qu'en fait de Gouvernement, il fallût compter les individus & décider les changements à faire dans la Constitution ancienne, par l'opinion de la multitude, comme on juge une affaire à la pluralité des voix, en matiere civile ou criminelle? L'acclamation générale, l'unanimité des suffrages étoient indispensables, lors de la formation du Contrat social; parce que tous les votants étoient égaux, & qu'il n'existoit encore aucune distinction entre eux; d'ailleurs, ceux qui avoient une façon de penser contraire à la convention publique, étoient libres

de se retirer & d'aller en d'autres lieux former une autre Société : ils ne s'étoient liés par aucun serment , & leur indépendance leur appartenoit dans toute son étendue. Mais dès qu'ils ont resté unis au gros de la Nation , ils sont censés avoir fait le sacrifice de leur opinion particuliere , & leur volonté a été confondue dans la volonté générale ; ainsi le vœu personnel de chacun des Membres de la Société est de droit naturel lors del'établissement d'une Monarchie ; tous y ont un intérêt égal , tous doivent consentir à la forme du Gouvernement & à la distribution des pouvoirs. Cette bāse est inaltérable : la puissance qui a fondé cet édifice pourroit seule en changer l'ordre & les rapports , si , faute d'héritiers légitimes , la Couronne revenoit à la libre disposition de tous les Corps de l'Etat.

Il n'en est pas de même quand une fois la Constitution Nationale a été formée , elle subsiste par elle-même ; le Souverain , alors , a dans ses mains un droit au moins égal à celui de la Nation entiere , parce qu'il a été établi pour veiller à la conservation du Corps politique : le Prince n'y peut rien changer sans le concours de tous les Ordres , & les Ordres ne peu-

vent rien innover sans le consentement du Monarque. Tous les individus sont également Citoyens ; mais l'inégalité des rangs & des conditions, des charges & des emplois, a fait naître aussi-tôt des Classes différentes, & chaque Classe a un intérêt particulier. Une Classe n'est pas plus privilégiée qu'une autre ; mais tous ont la faculté de conserver les droits qui lui ont été garantis : autrement la Classe la plus nombreuse seroit toujours despote, & le Peuple seroit au-dessus de la Nation & du Souverain lui-même ; il pourroit à son gré intervertir l'Ordre & dénaturer la Constitution, l'équilibre seroit bientôt rompu, parce que la balance pencheroit toujours du côté du plus grand nombre.

Objectera-t-on l'usage des Républiques Grecques & Romaines ? Quelle différence ! dans ces Gouvernements démocratiques. Le peuple étoit Souverain, il s'étoit réservé le pouvoir législatif, sa volonté faisoit la Loi ; encore la raison avoit-elle appris à distinguer le Peuple de la Population ; il falloit posséder une certaine quantité de biens, avoir un revenu déterminé pour donner la voix dans les Assemblées du Peuple, & le Soldat Romain vrai-

ment Patriote en défendant sa Patrie, défendoit ses propres foyers : les trois quarts du Tiers-Etat sont sans propriété : il est difficile que sous ce premier point de vue, ils aient la raison en leur faveur. Ont-ils la force ? Second point de vue.

Le Tiers - Etat, a - t - on dit , est la Nation entiere. Quoi ! il fait à lui seul toute la Nation ! cette proposition est bien gigantesque : au moins faut-il convenir que le Clergé, que la Noblesse, que la haute Magistrature, que les Pairs, que les Princes font partie de la Nation, & le plus grand nombre de ces Citoyens, distingués par leur naissance, leurs rangs, leurs titres & leurs lumieres, n'a point encore adopté les vuës ambitieuses de cette multitude innombrable qui prétend composer à elle seule le Corps de la Nation.

De ces vingt-trois millions d'individus, dont on fait le dénombrement avec tant d'emphase, & qui sont tout, puisque l'élite du Peuple François est compté pour rien, ne faudroit-il pas retrancher les Veuves, les Femmes, les Filles, les Enfants, les Moines, les Religieuses & tous ceux qui n'entrent point aux Etats, & ne peuvent prendre part aux délibérations

publiques? Cependant je me rappelle que les Germains, nos ancêtres, admettoient leurs femmes dans les Assemblées Nationales, qu'elles étoient écoutées, qu'elles ont souvent ouvert de bons avis dans les Conseils de guerre, & que leur présence & leur courage soutenoient leurs époux & leurs parents dans la crise des combats; mais autres temps, autres mœurs, nos droits sont oubliés, nous les avons laissé prescrire; peut-être les réclamerons-nous un jour: en attendant, voilà le Tiers-Etat réduit à la moitié de la population du Royaume; de cette moitié subsistante on peut encore retrancher plus du grand tiers, les Journaliers, les Artisans, les Domestiques, les Gens de peine, les Matelots, les Soldats, qui ne comprennent rien aux discussions politiques, & s'inquiètent fort peu des grandes questions que l'on doit agiter au Frats-Généraux.

Je pourrois encore enlever aux Tiers-Etat une Classe d'hommes indifférents; & ce n'est pas la moins nombreuse, qui, satisfaits de leur maniere d'exister, vivent tranquilles dans leurs foyers au sein de leurs familles, au milieu d'amis qui pensent comme eux, se consolent de leur

médiocrité, & ne prennent aucun parti dans les débats populaires, dont ils s'éloignent par gout & par principe.

Tous ces retranchements bien combinés, que reste-t-il de ce Corps immense, qui réclame avec tant de hauteur, & mesure ses droits sur l'étendue de ses forces? Le nombre sans doute est encore très-considérable & de beaucoup supérieur à cette portion du Peuple François, que le Tiers-Etat insulte, qu'il brave & qu'il regarde comme ses ennemis. S'il falloit cependant opposer la force à la force, car les féditieux en ont fait la menace & l'ont mis à exécution dans plus d'une Province; s'il falloit soutenir ses droits les armes à la main, ce seroit l'armée de Darius contre celle d'Alexandre.

La Noblesse Françoisise ne souffrira jamais que la Couronne soit démembrée, que le pouvoir législatif soit attribué au Tiers-Etat, & qu'il change la Constitution au gré de son caprice. Si le Roi pouvoit craindre un seul moment pour sa personne & pour son autorité Royale, qu'il convoque le ban & l'arrière ban, qu'il se mette à la tête de sa Noblesse, qu'il paroisse, cette multitude sera bientôt dissipée.... Je m'égare dans mes idées.

Ce Prélat perturbateur, qui a préparé la grande commotion que le Royaume éprouve, il avoit tout prévu jusqu'à la guerre civile! Ce tableau me suit par-tout: les événemens sinistres arrivés en Bretagne, en Dauphiné, en Provence & en Franche-Comté, redoublent mon épouvante, & mon imagination troublée réalise des sujets de craintes imaginaires.

Je reviens à mon calcul: ces vingt-trois millions ne forment plus une masse si imposante. Voudra t-on me persuader que ceux qui composent le surplus du Tiers-Etat, ont tous la même façon de penser, les mêmes projets, les mêmes vues? Comment pourrois-je me livrer à une pareille illusion? L'opinion n'est pas la même dans tous les individus.

Je prends les Ecrits multipliés par lesquels les Partisans de la révolution projetée ont établi leur plan & leurs opérations, tout ce qui a pu favoriser ce système a été publié sans obstacle, tout ce qui pouvoit le contrarier a éprouvé la gêne & des difficultés sans cesse renaissantes: on diroit qu'un Agent invisible veille par lui ou par ses Emissaires, qu'il protège, la distribution des uns, & empêche la publication des autres. Le panégyrique

de l'Idole du Tiers-Etat se vend avec profusion, la plus légère censure est profrite & enlevée par un coup d'autorité. La Police saisit tout ce qui est contre le grand homme c'est ainsi que la famille d'un malheureux, condamné pour crime, achete l'édition entière de l'Arrêt, & soustrait son nom à l'indignation publique.

Quels sont les Ecrivains qui ont entrepris de faire passer des sentiments si étrangers dans l'ame de leurs Concitoyens ?

En Languedoc, une ville fameuse par ses antiquités, a donné le signal de l'insurrection. Ses habitants se sont souvenus qu'ils étoient jadis une Colonie Romaine; ils ont envoyé à toutes les municipalités du Royaume une délibération à prendre: ils s'imaginent rétablir leur administration Républicaine, & en recouvrant leur antique splendeur, mettre les autres Cités à portée de jouir de la même indépendance.

En Bretagne, les trois Ordres divisés, faute de s'entendre, se provoquent par des manifestes sanglants, se déchirent par des imputations atroces, & ne marchent qu'avec circonspection comme en pays ennemis.

En Provence, la chaleur du climat a fait bouillir toutes les imaginations, les

demandes se tracent en caractères de feu, les cruautés les plus inouïes sont le prélude de la guerre civile, le sang des Citoyens est devenu le ciment de l'égalité, & la Noblesse voit ses Châteaux dévastés, en proie à la fureur des flammes, & les têtes les plus respectables mises à prix. Un homme, un seul homme, un fanatique, un furieux, a secoué le flambeau de la discorde, il s'applaudit, & le Tiers-Etat attelé à son char, le promène en triomphe autour des bûchers que ses mains ont allumés dans la Capitale. Un Médecin abandonne ses pratiques pour dresser une pétition insidieuse, il traite l'Etat comme un malade désespéré, il cherche à exciter une crise, sa recette produit une grande fermentation, & les six corps adoptent avec enthousiasme le fruit des loisirs du désœuvré disciple d'Esculape.

Dans la Province, des forcenés répandent le poison de l'Anarchie, le germe de la sédition se développe, & le même homme ose se vanter d'avoir soulevé, par ses déclamations frénétiques, les habitants paisibles de plus d'une grande Cité.

Ici, c'est un autre Démosthène qui appelle le Peuple dans la place publique,
il

il tonne du haut de la tribune , il crie aux armes ; & comme s'il étoit question de repousser un nouveau Philippe , il fait retentir le cri de la liberté Athénienne dans les cœurs les plus indolents.

Là c'est un Moine apostat déguisé sous l'habit d'un Séculier ; transfuge d'Italie , il se naturalise François ; bel esprit à la mode , il en a tout le clinquant , & sa plume dérobée sur une toilette , communique à son style la légèreté des graces dont elle ornoit la coiffure.

Je n'apperçois par-tout qu'une cohorte de petits Auteurs honteux. Dormeurs éveillés , ils rêvent une nouvelle Constitution ; & dans le délire d'une inspiration factice , ils se représentent la Patrie , non pas comme César au bord du Rubicon , pâle & sanglante , s'opposant à l'usurpation qu'il méditoit , mais comme une mere triste , échevelée & plaintive , tendant les bras & réclamant les secours de ses enfants , contre des ingrats qu'elle a comblés de ses bienfaits. Chaque jour voit éclore vingt productions nouvelles ; toutes sont en faveur de la multitude : la plus grande partie de ses ouvrages a un gout de terroir : les Ecrivains qui les publient

ont conservé l'accent de leur origine : ils cherchent à plaire au Tiers-Etat, dont ils sont Membres, ils ne parlent que de son pouvoir, auquel ils sacrifient la décence, l'honneur & la vérité ; rien n'est respecté, les injures tiennent lieu de raison ; quiconque n'est pas de leur avis est un mal-honnête homme, ou un traître, & le Noble, attaché à son serment de fidélité, étoit né pour être esclave.

Le dirai-je à la honte du Tiers-Etat ? Ce n'est pas avec des invectives, des sarcasmes, des personnalités, qu'on défend une cause quand elle est juste : on dégrade les droits de la vérité, en lui prêtant les armes de la calomnie, & Pallas elle-même, sous son égide, ne seroit pas à l'abri de l'imposture.

D'où s'élèvent principalement tant de clameurs insensées ? Qui peut vomir ces flots de bile ardente & d'écume empoisonnée ? Une foule de Légistes subalternes, de particuliers obscurs, d'Avocats aussi glorieux qu'ils se croient indépendants, de Littérateurs inconnus, d'Ecrivailleurs affamés, & de ces oisifs envieux & mécontents qui tapissent les Clubs & les Cafés.

C'est de ces foyers que sont partis les traits enflammés dont la multitude est armée aujourd'hui.

C'est à la lueur des incendies que les nouveaux tribuns du Peuple se conduisent d'erreurs en erreurs : ils ne voient pas que l'abus de la liberté, après avoir établi le pouvoir populaire, fera naître l'anarchie, & que l'anarchie posera les premiers fondemens du despotisme.

Je dis du despotisme, & l'histoire de tous les Empires connus en offre la preuve. La puissance souveraine entre les mains du Peuple se place bientôt au-dessus de la Loi ; l'ordre social se dissout au milieu des efforts que chaque famille fait pour s'emparer de l'autorité ; la licence se fatigue de ses propres excès ; les factions se multiplient, elles cherchent à se détruire réciproquement, & par animosité, autant que par vengeance, elles reconnoissent un Maître absolu, & le plus souvent c'est celui qui a eu l'art de les diviser pour les soumettre. Heureux alors le Souverain qui met des bornes à sa puissance, s'il est assez sage pour ne conserver d'autre autorité que celle de la Loi : ce n'est plus un despote, c'est un Monarque bienfaisant, & sa modération le rend digne

du rang auquel il est appelé. C'est ainsi que se sont formées plusieurs Monarchies: la Loi regne, & le Prince chargé de la faire exécuter, est le premier soumis à son Empire. Dans cette forme de Constitution le Peuple fait partie de la Nation; mais il n'est pas la Nation. Quand on dit en général le Peuple François, j'entends la vraie signification de ce grand mot, je conçois qu'on veut parler de la Nation entiere; & comme une Monarchie suppose une distinction de rangs & de conditions, je réunis sous cette acception, le Souverain, le Clergé, la Noblesse & le reste des François. Je confondrai, si l'on veut, la Noblesse & le Clergé, parce qu'en politique ils ne font qu'un: alors la Nation entiere est composée de deux Ordres, les Nobles & le Peuple gouvernés par un Monarque; & quelque disproportion qu'il puisse y avoir par le nombre entre ces deux Ordres, leur réunion seule peut constituer le Corps National. La Noblesse ne doit pas donner la Loi à ce qu'on appelle le Tiers-Etat, le Tiers-Etat ne peut pas assujettir la Noblesse à sa volonté; l'un sans l'autre ne peut rien; mais leur accord entretient l'harmonie sociale, & garantit la prospérité du Royaume. Qu'ar-

riveroit-il s'il en étoit autrement? Les besoins publics exigent une contribution Nationale : il est question de grever toute la France d'un impôt territorial. Ne seroit-il pas de l'équité de ne demander que le consentement des Propriétaires, parce que la propriété seroit seule affectée à l'impôt? Si tous ceux qui ne possèdent aucuns fonds décidoient de l'établissement de cette imposition, puisque la majorité des suffrages est du côté des non-Propriétaires, cette majorité l'emporteroit nécessairement, & les droits inviolables de la propriété seroient sacrifiés à l'intérêt toujours agissant de la Classe la plus nombreuse; elle trouveroit un motif légitime de s'affranchir dans la non-propriété d'une portion du territoire qui doit être imposé. Les propriétaires sont en quelque façon attachés au sol; voilà les vrais patriotes : tous ceux qui, comme Bias, peuvent dire, *Omnia mecum porto*, ne sont que des Cosmopolites, ils ont une Patrie par-tout où ils trouvent à subsister.

J'abandonne pour un moment la propriété, & je porte mes regards sur des objets d'une nature plus relevée. Il s'agira de refondre la Constitution, de réformer les Loix, d'assurer la liberté naturelle des

Citoyens ; osera-t-on confier ce grand ouvrage à la majorité du simple Peuple ? Que peut-on espérer d'une multitude d'individus presque tous sans connoissances & sans éducation , accoutumés à vivre au jour le jour , & qui n'ont peut-être jamais réfléchi sur leur existence actuelle & sur leur existence future , si ce n'est pour porter envie à ceux que la fortune a le plus favorisés ? Cette multitude est aveugle , elle se laisse entraîner par-tout où l'on fait briller à ses yeux l'espoir d'un sort plus avantageux ; la jouissance du moment le détermine , & rarement elle s'inquiète de l'avenir. Ce n'est donc pas cette multitude que l'on doit consulter ; elle ne peut avoir d'autre sentiment que celui de la détresse , d'autre opinion que celle qu'on voudra lui inspirer ; & si elle est capable d'adopter un avis , elle fera nécessairement guidée par cette portion de Citoyens que leurs lumieres & leur opulence placent naturellement à la tête du troisieme Ordre de la Monarchie ; mais alors si le vœu du Tiers-Etat est regardé comme le vœu de la Nation , la majorité du bas Peuple dans un moment d'effervescence , fera lui-même la Loi à ceux qui s'étoient flattés de le diriger ;

la portion éclairée du Tiers-Etat, trompée dans ses calculs, & reconnoissant trop tard son impuissance, sera subjuguée par la Populace qui est en plus grand nombre. Il est évident que s'il pouvoit jamais exister une Assemblée populaire, légale & complete, le bas Peuple réuniroit la majorité des suffrages, & par le seul poids de sa masse, il écraseroit le reste de la Nation.

O ma Patrie ! le Ciel t'auroit-il réservé une destinée aussi déplorable ? La plus florissante Monarchie de l'Europe serat-elle démembrée par une horde de Fanatiques, vraies Caricatures de l'esprit Anglois, comme ils le sont du costume de cette estimable Nation ? Les principes même du Gouvernement dont ils vantent la sagesse qu'ils ne connoissent pas, sont diamétralement opposés à ceux de ces pitoyables Réformateurs. La base principale de la Constitution Angloise est l'équilibre parfait des trois pouvoirs : ils se balancent & se maintiennent par leur tendance continuelle vers l'utilité générale ; mais dans cette réaction, la Chambre des Communes ne prétend pas avoir la puissance de contraindre la Chambre des Pairs, ni de forcer le consentement Royal aux Bills que l'une ou l'autre, & souvent

routes deux, croient devoir proposer. La Chambre des Communes ne prétend pas composer toute la Nation, quoique chacun de ses Membres soit un des Représentants de la Nation, & que le nombre des votants soit bien plus grand que celui des Pairs qui composent la Chambre haute.

L'influence des deux Chambres est égale; & lorsque les Pairs & les Communes sont d'accord, la Loi projetée n'est pas encore une Loi; le Monarque seul peut lui donner la sanction légale, le Bill devient Loi par cette solemnité, & le Monarque, qui a entre les mains la totalité du pouvoir exécutif, est chargé de veiller à son observation. J'ajouterai en outre que pour être Membre de la Chambre des Communes, pour être Représentant de la Nation, il faut posséder une certaine quantité de revenus & être nommé par les francs Tenanciers d'un district, qui seuls ont le droit d'élection, parce qu'ils peuvent seuls être représentés.

En est-il de même en France pour la nomination des Députés aux Etats-Généraux? Comment est composée cette Assemblée qui devrait être Nationale? Je prends

la liste des Députés , j'y trouve un assemblage bizarre de tous les Etats.

Comment leur choix a-t-il été fait & sur-tout celui des Légistes? Par intrigue, par cabale, enthousiasme & peut-être par corruption.

Quelle est la mission de ces Députés? Quels sont leurs pouvoirs? J'ouvre tous les Ecrits qui ont été publiés, je parcours les Cahiers des différents Bailliages; ce n'est point de porter au pied du trône des Doléances de la Nation, ce terme sent trop l'oppression, c'est d'opérer une révolution & de ne rien accorder qu'elle ne soit affermie. J'y vois que le Tiers-Etat veut s'arroger le pouvoir législatif, que l'autorité du Roi, est pour ainsi dire, suspendue pendant la tenue des Etats-Généraux, & que la Nation représentée par ses Députés, a le droit de changer la forme de l'administration; j'y vois que le Tiers-Etat est en nombre égal à celui de la Noblesse & du Clergé réunis; en sorte, qu'en cas de division entre les trois Ordres, après qu'ils auront délibéré chacun séparément, suivant l'usage antique & constitutionnel, on pourra les réunir sans crainte de partage, & par cette adresse, s'il est ordonné qu'on opine par tête, le Ministre s'est ménagé la

prépondérance du Tiers - Etat auquel se joindront la plupart des Curés, par antipathie contre les Prélats & les Abbés Commendataires.

Ainsi les Ecclésiastiques du second Ordre, Députés en plus grand nombre que les Evêques, pourront disposer à leur gré des biens du haut Clergé.

Ainsi la Noblesse verra ses possessions abandonnées à la direction du Tiers-Etat, dont une grande partie ne possède aucun fonds réel; la propriété sera entamée par le suffrage des Députés intéressés à faire retomber les charges de l'Etat sur les seuls Propriétaires. Et si ces derniers votent une imposition par équivalent de l'impôt territorial, sur les Commerçants, les Banquiers, les Capitalistes & tous ceux qui ont leur fortune en argent comptant ou dans leur porte-feuille, indépendamment de la difficulté d'asseoir une pareille contribution, la majorité du Tiers-Etat aura encore la faculté de repousser cette compensation.

Quel étrange renversement des premières notions sur la nature & la réciprocité des conventions politiques!

Les Loix d'une Nation conviennent rarement à une autre Nation; mais tous

les Peuples sont d'accords sur deux objets principaux : l'un est la liberté civile, l'autre est le droit de propriété ; voilà les deux bases de toute Constitution sociale. Les prohibitions introduites par la Loi ne sont point incompatibles avec la liberté individuelle, quand elles sont communes & consenties par tous les Citoyens. On est libre avec la Loi, & c'est par esprit d'indépendance qu'on veut être affranchi des entraves qu'elle a imposées. On réclame la liberté absolue ; elle ne peut exister que chez un Peuple sauvage, parmi des êtres tout-à-fait indépendants, absolument isolés les uns des autres, & qui ne reconnoissent d'autre droit que celui de la force. Dans une Nation policée, au contraire, le Citoyen est vraiment libre, quand il peut agir d'après sa volonté, sous la protection de la Loi qui veille sur lui & sur ses semblables. Otez ce joug à l'humanité, la société est détruite, la propriété méconnue, tous les droits sont anéantis, l'ordre disparoît, le brigandage commence, & la force de l'Etat ne consiste plus que dans le pouvoir de quelques Corps particuliers & la licence de presque tous les Citoyens.

La situation de la France offre le ta-

bleau de cette anarchie : les trois Ordres de l'Etat opposés dans leurs prétentions respectives , les Provinces divisées entre elles de sentiment & d'intérêt, les Corps intermédiaires partagés dans leurs principes & dans leurs opinions , une partie de la Nation armée contre l'autre , le trouble dans les villes , la confusion dans les campagnes , presque par-tout le pillage , le meurtre & l'incendie ; quel spectacle dans le moment actuel ! quelle triste perspective pour l'avenir ! Avons-nous à redouter des malheurs encore plus grands ? Hélas ! de quoi n'est pas capable une ambition démesurée ? & quelles forces pourront retenir l'intérêt personnel ? Ce poison subtil éteint le sentiment , il étouffe même le germe des vertus , tout devient indifférent au cœur dont il s'est emparé ; plus de parents , d'amis , de femmes , d'enfants ; je suis tenté de dire plus de Roi : on ne tient qu'à l'intérêt , & pour satisfaire sa voracité , il n'est rien qu'une ame corrompue ne sacrifie à son idole.

Cette passion honteuse seroit-elle la cause secrète de la turbulence des esprits ? Chaque profession croit-elle concentrer dans son intérêt particulier , l'intérêt général de la Société ? On est tenté de le

présumer, en réfléchissant sur la nature & l'étendue des demandes du Tiers-Etat. J'ai peine à me persuader que ce motif seul ait déterminé ses demandes & son insurrection. Quel est en effet l'intérêt du Peuple ? Ce qu'il peut demander de plus conforme à la Justice, c'est que chaque individu Noble ou non Noble supporte sa part des charges de l'Etat en proportion de ses facultés personnelles, leu égard à la masse de la dette nationale & des fonds destinés à son extinction progressive. Le Tiers-Etat ne refuse pas de contribuer ; mais il demande une répartition égale, il demande la suppression de la dénomination des impôts qui établissent une distinction entre le Peuple & la Noblesse ; cette suppression de la qualification des impôts distinctifs, indifférents en elle-même, n'est dans la réalité qu'une réclamation de l'amour-propre. La délicatesse d'une certaine portion du Tiers-Etat qui n'existoit pas dans le principe, ou qui n'avoit pas la même vanité, a pu seule trouver quelque chose d'odieux dans l'imposition de la taille ; car s'il faut payer, si l'on consent de payer, peu importe, que ce soit sous le nom de taille ou de subside, de subvention ou de telle autre dénomination

qu'on voudra choisir ; mais gloriole ou non , la Noblesse ne formera point opposition à ce changement , & le Gouvernement ne s'arrêtera point à chicaner sur les termes , parce que dans l'état actuel des choses , le Clergé & la Noblesse sont imposés à la taille , ils la paient sous le nom & par les mains de leurs Fermiers ; & cette imposition déguisée n'a pas paru porter atteinte à leurs privileges.

Quant à l'égalité de la répartition , elle est de toute équité , en la supposant possible ; mais le Tiers-Etat ne la réclame si fortement , que parce qu'il sent l'impossibilité de l'établir , & que cette impossibilité doit tourner entièrement à son avantage. D'abord j'abandonne le Clergé ; car je ne peux pas croire qu'il paie en proportion de ses revenus ; & quand il s'agit de lever une subvention sur tout le Royaume , l'immunité des biens ecclésiastiques est une chimere. La position de la Noblesse est toute différente. Le Tiers-Etat demande une égalité de répartition : il peut se faire que quelques Nobles , quelques grands privilégiés ne paient pas exactement la totalité de l'imposition qu'ils devraient supporter , c'est un abus ; mais en le réformant , quelle est l'espece d'im-

pôt auquel la Noblesse n'est pas assujettie ?

Elle paie les vingtiemes comme les Propriétaires du Tiers-Etat, la Taille par ses Fermiers, la Capitation d'après les rôles, la Gabelle ne lui est pas étrangere, les droits sur les consommations sont acquittés par elle en grande partie, parce qu'elle se fait une gloire d'un luxe ruineux & d'une représentation magnifique : il est vrai que le Peuple est taxé pour l'industrie, qu'il est surchargé du logement des Gens de guerre, & que les Gens de Campagne sont contraints d'aller à la corvée.

Ces trois objets sont les seuls genres de contribution dont le Peuple est particulièrement grevé. On pourroit y ajouter le tirage à la milice, dont la Noblesse a toujours été exempté; mais cette exemption n'est qu'honorifique; car toutes les fois que le Roi juge à propos de convoquer le ban & l'arrière ban de son Royaume, il n'est point de Gentilhomme qui ne monte à cheval, & qui ne s'empresse de venir au secours de l'Etat à ses dépens. A l'égard des trois autres objets je passe condamnation sur l'industrie. Il est barbare d'exiger d'un ouvrier quelconque, une portion du gain qu'il peut se pro-

curer par le travail de ses mains; c'est anéantir la culture, c'est décourager les arts, c'est même nuire à la population, qui ne s'accroît qu'au milieu de l'aisance & de la prospérité. Mais je soutiens que la Noblesse partage le fardeau de la corvée. Le Fermier qui loue une terre compte avec lui-même: il n'ignore pas que, chaque année, ses harnois, ses équipages, ses Laboureurs seront appelés à la réparation des grands chemins: il calcule les journées, & en fait la déduction d'après le profit qu'il a spéculé; & c'est encore sur le Propriétaire que retombe le poids de cette imposition. D'ailleurs, on ne doit pas tarder à abolir ce genre de travail forcé, & chaque Province s'imposera elle-même pour l'entretien des grandes routes.

Reste donc le logement des Gens de guerre; c'est une gêne souvent répétée, mais c'est un mal nécessaire, sur-tout lors du passage des troupes, & quelquefois l'habitant fait en tirer avantage. Au surplus, dans la Capitale elle-même, le Bourgeois Noble ou non Noble n'en est pas exempt. Une grande partie des maisons des Fauxbourgs de Paris & même de la ville, paie annuellement une somme déterminée pour tenir lieu de logement, quoi

quoiqu'il y ait des Casernes pour les Gardes Françoises & les Gardes Suisses, ceux même, qui par état ou par charges sont affranchis de cette servitude, ne jouissent de leur privilege qu'en occupant par eux-mêmes la maison dont ils sont Propriétaires.

Comparez à présent tout ce que paie cette Noblesse si privilégiée avec la contribution de ce riche Financier qui perçoit les revenus de l'Etat, de ce Négociant qui appelle les richesses des deux Mondes, de ce Fabriquant qui accumule le produit des fantaisies à la mode & de la vanité, de ce Notaire qui fait une fortune immense en peu d'années, de cet Avocat qui n'est point exposé à la rigueur des contraintes pour une modique Capitation de 104 livres, & s'enrichit aux dépens de la confiance & des Plaideurs. Si tous les Citoyens doivent payer en raison de leurs facultés, toutes ces professions ne peuvent refuser de contribuer en proportion de leurs bénéfices. Un Noble possède une terre, des maisons, des rentes, sur le Roi, sur la Ville, sur les Pays d'Etat, en un mot, sa fortune est connue; est-il juste qu'il porte le poids de la contribution, tandis que des particuliers regor-

geant d'opulence, ne paient rien, ou presque rien, parce que leur propriété pécuniaire est inconnue? Il est bien difficile, dira-t-on, de fixer le taux de leur contribution; trouvez un moyen de les contraindre, & ils seront compris dans la liste des contribuables, en raison de leurs richesses: Ainsi la difficulté d'asseoir la perception sera un titre pour assurer un affranchissement réel. C'est cependant cette portion du Tiers-Etat, plus riche que la Noblesse, qui demande l'égalité dans la certitude de se soustraire à la Justice de l'imposition générale?

Faut-il être étonné de l'opiniâtreté que le Tiers-Etat met dans la répartition proportionnelle? En vain le Clergé, en vain la Noblesse ont déclaré authentiquement qu'ils renonçoient à leurs privilèges pécuniaires, qu'ils consentoient à contribuer en proportion de leurs propriétés. Il est inconcevable que le Tiers-Etat ne soit pas satisfait de cette déclaration. Il s'est permis de faire demander par l'organe de son Président dans une Assemblée de Paris, que la Noblesse renonçât à tous ses *droits civils*. Il veut former une *sainte conjuration* pour réunir toutes les conditions. Il a porté encore plus loin ses pré-

tentions. Il donne à entendre dans une motion particuliere qu'on doit supprimer la dénomination des trois Ordres, pour ne former à l'avenir qu'un Corps parfaitement égal, uniforme, dans lequel la confusion des rangs fasse disparaître la distinction des états; & après avoir obtenu la moitié des suffrages, il se promet sans doute de réfondre la Constitution au gré des idées ambitieuses des esprits inquiets qui le gouvernent; c'est-à-dire, que par la suppression des trois Ordres, il se propose d'anéantir la discipline intérieure des Etats-Généraux, la forme légale des délibérations, le régime consacré par l'usage le plus solennel, & d'établir l'anarchie ou le despotisme sur les débris du bon ordre & de l'antique Constitution de la Monarchie.

J'ai vu, oui j'ai vu des Gentilshommes adopter ce Plan d'égalité parfaite sous tous les rapports possibles. Tous les hommes sont égaux, disoient-ils, nous sommes freres, & la nature n'admet pas la distinction des Classes de la Société. Cette proposition est vraie sous un sens & ne l'est pas dans l'autre. Tous les François sont enfans de la même Patrie, je l'avoue; mais cette Patrie a pu établir

des prééminences, qui seroient des chimères dans l'Etat de pure nature, & qui sont des regles indispensables dans l'ordre social. En naissant Gentilhomme & Noble, en même-temps que Citoyen, la prérogative de la Noblesse est un droit acquis qu'on ne peut pas plus lui contester, que celui du Prince appelé à la succession à la Couronne, & l'acte public qui constate la légitimité, lui assure les avantages attachés à son origine. Un homme du Peuple n'est pas moins respectable, quoique né dans une Classe inférieure; il a pour lui le titre sacré de l'humanité, il est Citoyen comme celui dont la Noblesse se perd dans la nuit des siècles; mais cette qualité d'homme, ce titre de Citoyen, ne suffit pas pour déranger l'ordre introduit dans la Société, & parce qu'elle ne peut pas subsister dans une Monarchie sous une égalité de rang & de condition, chaque Classe a un droit égal, non pas en raison du nombre dont elle est composée, mais en raison des intérêts personnels qu'elle a droit de révéndiquer & de défendre; en un mot, quoiqu'il soit de vérité reconnue que l'intérêt général n'est que le résultat des intérêts de chaque particulier, il est encore plus

incontestable que ce même intérêt général n'est que le rapport & la réunion des intérêts combinés de chacune des Classes qui composent le Corps de la Nation.

S'il étoit permis dans une matiere aussi importante de raisonner par comparaison, je dirois : Supposons une Société de Commerce où trois Familles ont un intérêt égal, & dont les opérations ne peuvent être déterminées que par le consentement des trois Associés, chacune de ces Familles ne doit avoir de puissance active que pour un tiers; & quoique l'une soit plus nombreuse que l'autre, même que les deux autres, on ne doit pas compter les avis à raison des individus, mais à raison de la portion d'intérêt de chaque branche; chacune séparément peut envisager ce qui lui paroîtra le plus avantageux; chacune peut consulter son utilité particulière; mais après cette délibération privée, quand les Associés sont réunis dans un compte général, l'avis de chaque Associé n'entre que pour un tiers dans la balance. Il seroit absurde qu'un seul eût la prépondérance contre deux, à moins que ce ne fût par la force de la démonstration; mais alors il n'y auroit plus de partage, la conviction opéreroit l'unanimité des suffrages.

L'Etat est cette grande association. Le bonheur commun est le but de la Société; chacun des Ordres est une branche des intéressés, tous ont un intérêt général; mais chaque Ordre a un intérêt particulier, ou de convenance, ou de spéculation: cet intérêt particulier ne peut l'emporter sur le vœu des deux autres; & même dans la règle stricte, l'avis de deux Ordres devoit faire la loi au troisième, quel qu'il fût; cependant, par une convention expresse, il faut la réunion des trois pour former une décision légale & permanente; on doit l'y soumettre, autrement ce seroit anéantir le contrat social. Encore, dans cette hypothèse, je ne parle point du droit de la Souveraineté, qui est chargée de l'exécution du contrat, & qui a un droit égal à celui de chacun des Associés, pris séparément ou collectivement, parce que son action est indépendante de leurs délibérations.

Ce langage est celui de la raison. Dans une Monarchie, le Trône est le point central d'où partent tous les rayons pour arriver à la circonférence; s'écarter de cette direction, c'est troubler l'harmonie civile; & de même que dans un calcul astronomique, une ligne divergente, dans

le principe, s'éloigne insensiblement de mille lieues du but où l'on vouloit atteindre; de même, en politique, le plus petit défaut de justesse conduit à des erreurs incalculables. L'erreur est mere de la prévention, la prévention de l'opiniâtreté, & l'opiniâtreté du délire. C'est en passant par tous les degrés que le fanatisme de l'opinion est par-tout la source des plus grands désordres. La nature & l'immensité des demandes aux Etats-Généraux forment un exemple sensible de la certitude de mon raisonnement.

S'il étoit question d'assigner la véritable cause du déficit de la Finance, il faudroit remonter au Regne de Louis XIII; mais, si l'on s'attache à rechercher le principe des troubles qui nous affligent & nous menacent, à qui peut-on en attribuer l'origine, si ce n'est à l'ambition défordonnée d'un seul homme. Son hypocrisie & son charlatanisme ont fasciné les yeux les plus intéressés à démêler les ressorts qu'il fait mouvoir dans les ténèbres. Le croiroit-on? Cet homme n'est pas même François, & les Etrangers, placés dans le ministère, ont toujours été des fléaux pour la France. La politique & l'astuce italienne ont mis le Royaume

en combustion. Sous la minorité de Louis XIV, le Cardinal de Mazarin, protégeant Hervart, son Banquier, Allemand de naissance, il lui donna, quoique Protestant, la place de Contrôleur-Général; & ses profusions excessives, faites aux dépens du Trésor Royal, le firent congédier.

Law, fils d'un Coutelier d'Edimbourg, obtint la même place sous la Régence. D'Ecossois il devint François, par naturalisation, de Protestant il se fit Catholique, & de Banquier il fut fait Ministre d'Etat. Il pensa ruiner le Royaume par l'établissement de son fameux système, & comme dit Montesquieu : *Il dissolvoit la Monarchie par ses remboursements chimériques; c'étoit acheter la constitution même.*

Un petit Citoyen de Geneve, Protestant comme Hervart & Law, Banquier comme eux, est parvenu comme eux au ministère des Finances, adjoint en sous-ordre au Contrôle, mais plein de son mérite, incapable de supporter un égal, encore moins de reconnoître un supérieur: à force de difficultés, de tracasseries & d'entraves, il parvint à dégouter son Chef, & se fit nommer à sa place. Chargé seul de l'Administration, quelles furent ses res-

sources ? Une longue série d'Emprunts à un taux très-onéreux à l'Etat : on les vit se succéder , sans que jamais il s'occupât de les rembourser. Le peuple l'élevoit aux nues , parce qu'au milieu des dépenses extraordinaires qu'occasionnoit l'entretien des troupes & de la marine , il n'avoit établi aucune Imposition nouvelle. On vantoit son habileté , tandis qu'ignorant les vrais principes de l'administration des Finances d'un grand Etat , il ne savoit pas même prévoir que l'Emprunt est le précurseur de l'Impôt ; que plus on diffère l'impôt , plus on le nécessite & l'aggrave par l'accumulation des intérêts , leurs capitaux ; que tout Impôt en temps de paix paroît bien plus odieux qu'en temps de guerre ; qu'enfin une telle conduite devient la véritable origine de la disproportion entre les revenus & les dépenses , & de la chute du crédit. Fier cependant des applaudissements d'une multitude imprévoyante , il demande à être admis au Conseil d'Etat en qualité de Ministre ; un refus lui annonce le terme de sa faveur , il donne sa démission.

La disgrâce est la pierre de touche du vrai Philosophe ; peu de Ministres ont su résister à cette épreuve : les uns se con-

solent dans la retraite, & jouissent de la considération qu'ils ont méritée, c'est le petit nombre; les autres se rangent dans la solitude, parce qu'ils ne sont plus regrettés de personne, & finissent par succomber sous le poids de leur inutilité ou du chagrin. La haute opinion qu'on a de soi-même, fait tout dévorer. L'amour-propre du Banquier Genevois ne lui permit pas de renoncer à ses projets d'élévation: il ne désespéra point de rentrer un jour dans le ministère, & sa chute fut pour lui le pronostic de sa grandeur future. Dans le sein d'une oisiveté apparente & laborieuse, il dressa ses batteries pour recouvrer les honneurs qu'on venoit de lui enlever. Le Compte par lui rendu en 1781, avoit donné à la Nation des idées sur l'administration des Finances, propres à faire naître l'espoir douteux de la diminution des charges publiques. Cette espérance d'une amélioration prochaine, avoit enivré les esprits, animés du bonheur national. Le Ministre disgracié sentit qu'il falloit entretenir l'impression d'une ambition profonde, & habile à profiter même des événements qui contrarioient ses projets, il parcourut une partie de la France pour se faire voir, avant de se fixer à Mont-

pellier, où la maison qu'il habite, est aujourd'hui bien plus en vénération que la maison jadis consacrée par la naissance du Patron des pestiférés. C'est dans ce climat brulant qu'il composa les trois volumes sur les Finances; ouvrage dont l'introduction est son apothéose, & le surplus une compilation indigeste, faite d'après la collection nombreuse de Mémoires ramassés au Contrôle général, qui disparurent à la même époque que le Directeur; ouvrage dont la publication, dans les Provinces éloignées long-temps avant qu'il fût connu dans la Capitale, a été ménagée de manière à ramener sur l'Auteur les regards de la multitude, prête à l'oublier; ouvrage pernicieux en ce qu'il découvrait le secret de l'Administration, jusqu'alors attentive à laisser ignorer sa situation; ouvrage enfin qui, malgré le peu de vérités qu'il apprend, & la quantité de faux principes qu'il contient, devoit avoir cependant un succès éphémère & rapide, parce qu'il donnoit, au moins, une base quelconque à des calculs inconnus peut-être aux anciens Administrateurs eux-mêmes; monument au reste de pure ostentation,

moins propre à éclairer le labyrinthe tortueux du régime fiscal, qu'à servir d'aliment à la curiosité avide de raisonner sur tout ce qu'elle ne connoît pas.

Cette immense dissertation, où l'Auteur se caresse lui-même, s'encense, s'idolâtre & se déifie comme le sauveur de la France, a été suivie d'une nouvelle production non moins dangereuse que la première. Le scepticisme se montre à découvert, & l'Ecrivain, après avoir employé trois longs Chapitres à prouver l'existence de Dieu, finit par s'écrier : O toi ! si tu existes, &c. doute injurieux, je ne dis pas seulement à la Religion, mais à la simple raison. Qu'elle se consulte elle-même, qu'elle interroge la nature ; elle s'élèvera, par la pensée, jusqu'au trône de la divinité. Cet athéisme déguisé revolta tous les gens sensés ; mais il obtint néanmoins le prix d'utilité au jugement de l'Académie Française, non par une approbation unanime, mais par la réunion des suffrages de cette partie des Académiciens qui se font gloire de leur incrédulité, qui regardent les instructions religieuses comme l'ouvrage de la foiblesse humaine, & le premier ressort de la politique des maîtres de la terre. Un triom-

phe si peu mérité, étoit le présage d'un
 retour glorieux. Proclamé par les cent
 bouches de la renommée, le Panégyriste
 de Colbert en reprend les fonctions; que
 n'avons-nous pas droit d'attendre de lui
 dans ce second ministère? Nul obstacle
 n'arrêtera désormais son effor, rien ne
 pourra l'empêcher de déployer ses grands
 talents & son zele. Il n'a plus à gémir sur
 les contraintes qu'éprouvoient ses pre-
 miers travaux. Revêtu de la plénitude du
 pouvoir, Ministre d'Etat, non-seulement
 il entre dans les Conseils, mais il les di-
 rige; loin d'être gêné par aucun témoin
 mal-veillant, lorsqu'il confere avec le Roi,
 il n'a plus même à craindre cette sage &
 naturelle défiance, qui suspend l'adhésion
 du Souverain. Elevé par le Peuple au rang
 où il se trouve, peut-il être contredit,
 puisquerien ne peut l'abattre? Déjà la seule
 annonce qu'il veut bien encore s'occuper
 du bonheur de la France, a fait rehausser
 tous les effets publics; il lui sera donc
 facile de rétablir le crédit, ses vertus lui
 ouvrent toutes les portes; ami de la jus-
 tice & du peuple, il va faire recommen-
 cer les paiements interrompus: sa morale,
 son austere probité lui enseignent que
 tous engagements sont sacrés, il ne souf-

frira pas que la Caisse d'Escompte menace plus long-temps d'une banqueroute.

Mais ce n'est point à nous de tracer au génie la route qu'il doit suivre, puisque la meilleure preuve de la vérité du compte de 1781, est le caractère de celui qui l'a rendu, la meilleure preuve sans doute de l'excellence des opérations de la fin de 1788, est le talent incontesté de celui qui les a faites. A quoi bon examiner si le bien de l'Etat exigeoit qu'on profitât de l'enthousiasme qu'avoit excité ce retour imprévu, pour soutenir la confiance par quelque chose d'éclatant ? Devoit-il, dans les mêmes circonstances, se traînant misérablement sur les pas de son habile antagoniste, réparer promptement toutes les bévues, toutes les fautes de son inepte prédécesseur ; ramener l'abondance en ouvrant le Trésor-Royal, relever la Caisse d'Escompte en faillite, & se hâter de satisfaire la Nation, en assemblant sans délai les Etats-Généraux ? Un plan aussi simple eût été adopté par l'Administrateur, qui n'eût pas prévu qu'en rétablissant l'ordre dans la Caisse d'Escompte, on s'ôtoit les moyens d'y puiser d'abord vingt-cinq millions, puis dix, puis qui n'eût pas calculé que la suspension des paiements

à l'Hôtel-de-Ville pendant six mois, équivalant à un emprunt de soixante-quinze millions d'intérêt; qui n'eût pas aperçu que la sottise du Prélat venoit moins de son audace que de sa timidité; qu'au lieu de chercher des allègements au malheur public, en ordonnant l'acquittement des Charges, partie en argent, partie en papier, il étoit plus utile, plus tranchant & par conséquent plus sûr, plus adroit de ne rien dire & de ne rien payer, d'autant plus qu'un mal peu connu est un mal peu senti. Qui n'eût conçu qu'en précipitant la convocation des Etats-Généraux, on en néceffitoit la tenue, qu'on s'ôtoit les moyens de diriger les esprits par l'exaltation, de gouverner les Ordres par la division, & de préparer la dissolution forcée d'une Assemblée au moins inutile, tant que durera le protectorat salutaire de l'homme vertueux que la Nation s'est choisi.

Pour étourdir le François sur ses maux, pour les lui faire oublier momentanément, il ne s'agit que de le distraire, que de l'occuper sans cesse de nouveaux objets. On fera donc succéder rapidement des illuminations payées, des hommes de paille brûlés, des émeutes excitées, quelques

malheureux égorgés, des éclaircissements très-embrouillés, une Assemblée de Notables bien mystifiée, & pour bouquet d'artifices, le rapport le plus étrange, le plus cauteleux, le plus audacieux, le plus criminel, où le Directeur semble braver tout à la fois le Tiers-Etat, qu'il caresse & qu'il enivre; le Clergé & la Noblesse, qu'il flatte & qu'il inculpe; le Souverain, qu'il préconise & qu'il dépouille; & toute la Nation, qu'il trompe & qu'il divise.

O mes Compatriotes! que faut-il donc pour que vós yeux s'ouvrent sur les pieges qui vous sont tendus? Si une vaine parade de désintéressement au sein des richesses acquises avec rapidité, si l'affectation de parler sans cesse de sa vertu, en gémissant sur la dépravation de son siècle, si l'union d'un orgueil ridicule & d'une modestie aprêtée, si le masque de la Philosophie sur le visage d'un ambitieux, si l'opposition entre les paroles & les actions, si la contradiction dans les principes sont des caracteres certains d'hypocrisie & de duplicité, comment n'êtes-vous pas encore détrompé? Je sais que le malade qui s'est refusé à une grande opération, déclarée par un Médecin habile, le seul moyen de guérison, se livre aveuglément au Charlatan

latan qui promet de le guérir sans douleur par un remède dont il fait mystère ; mais si l'arcane est analysé, si le patient, par ses propres connoissances, est en état de juger que ce qui le compose est, ou sans vertu, ou contraire à son mal, ne chassera-t-il pas l'Empirique ?

Analysons donc ce Discours, qui, dans ce moment de crise, doit contenir le spécifique pour tous nos maux. Il va nous donner la mesure de la sagacité, de la science & de l'habileté de notre génie tutélaire, & par conséquent la mesure de nos espérances & de la confiance que nous devons mettre en lui. Lorsque la France est assemblée sous les yeux de son Souverain, que tous les Citoyens ont les regards fixés sur ce Banquier Genevois, que ses vertus, son caractère, ses profondes connoissances ont fait préférer à tous les François, *qu'on tient (1) en suspens le suffrage réfléchi des Nations étrangères, les Nations dont le Jugement, à l'abri de nos passions du moment, représente celui de la postérité, ces Nations qui, considérant M. Necker dans le tableau de l'Histoire, ne croiront, ni à ses talents, ni à la fin-*

(1) Page 106 du Discours.

cérité de ses intentions, s'il perd de vue ce qu'exigent impérativement les grands intérêts de ce vaste Empire, dans des circonstances aussi importantes, peut-on douter que le grand homme qui (1), au lieu de suivre la marche obscure avec laquelle il pouvoit franchir bien ou mal toutes les difficultés des Finances, en mettant tous ses soins à rendre à l'autorité son ancienne influence, s'est avancé au milieu des dangers avec courage & persévérance, à travers toutes les passions, toutes les intrigues & toutes les calomnies qui se portoiert vers lui comme à flot, s'est exposé à tous les combats de l'intérêt personnel, s'est soumis à tous les faux soupçons, à toutes les interprétations injustes; & au milieu d'une année désastreuse, au milieu d'une année où le défaut des récoltes, les rigueurs de la saison, les ravages des tempêtes & des fléaux de toute espee ont assailli la France; enfin, au milieu de la pénurie du Trésor-Royal & des embarras de la Finance, a mis en mouvement (2) les habitants de tout un Royaume, qui, gêné par des formes bizar-

(1) Page 116 du Discours.

(2) Témoin ce qui s'est passé en Provence, en Dauphiné, en Bretagne, en Franche-Comté, en Bourgogne, en Normandie, au Fauxbourg Saint-Antoine.

res en elles-mêmes, & dont (1) souvent on avoit perdu la trace, est enfin parvenu, à force de soucis (2) & de peines, à rassembler ces Etats-Généraux, que la Nation a demandés avec tant d'instances, ces Etats-Généraux de la France, (3) ces Etats-Généraux du premier Empire du Monde, ces Etats-Généraux enfin, qu'aucun de nous ne peut contempler en ce moment sans une respectueuse émotion? peut-on douter, dis-je, qu'un homme qui s'est sacrifié avec un tel dévouement au bien public, que le sublime Auteur du Traité de l'Administration des Finances, ne fasse en ce moment l'heureuse application des admirables principes qu'il a dictés dans cet immortel Ouvrage; qu'il ne réunisse en un seul foyer tous les faisceaux de lumière dont nous sommes éblouis depuis si long-temps, pour éclai-

(1) Souvent perdu, & par lui souvent retrouvé.

(2) L'Assemblée des Notables, le Rapport, la convocation des Bailliages, le choix des Baillis, la nomination des Députés, Lettres anonymes, &c. &c.

(3) L'Ordre de la Noblesse n'est-il pas bien représenté par les F..., les G..., les E..., les L..., celui du Clergé par cette foule de Curés à qui l'on doit savoir gré d'avoir bien voulu admettre parmi eux quelques Evêques & quelques Abbés, celui du Tiers par ces Praticiens & tous les non-propriétaires qui en composent le grand nombre? O France, que tu dois t'applaudir d'une telle représentation!

rer, échauffer, brûler du zele patriotique qui l'anime, tous les Représentants de la Nation, & les diriger dans leurs travaux ? Ah ! sûrement, (1) *sa marche répondra à la grandeur de sa mission ; la pureté, la noblesse & l'intégrité de ses vues, demeureront en accord avec l'importance & la gravité de la confiance dont il est dépositaire. Par-tout où il découvrira les moyens d'accroître & d'affermir la félicité publique, par-tout où il découvrira les voies qui peuvent conduire à la prospérité de l'Etat, il aura soin de vous les indiquer, & de vous marquer ainsi la route du bonheur. Mais (2) arrêtons-nous ici, & ne nous abandonnons pas encore à ces douces & bienheureuses espérances. Il est si triste de décheoir, il est si pénible de retourner en arriere ; retenons notre imagination, afin de ne pas avoir à nous plaindre de ses fausses lueurs & de ses vaines promesses. Hélas ! ce cruel pressentiment n'est que trop réalisé ; ce n'est pas notre imagination qui nous trompe par de fausses lueurs, par de vaines promesses, mais ce long & ennuyeux discours, quoique revu, corrigé & diminué. En effet, qu'y trouve-*

(1) Page 25 du Discours.

(2) Ibid.

t-on? nulles grandes vues, nul plan, nul ensemble, nuls principes, des projets bornés, des idées mesquines & subalternes, des détails minutieux, des généralités communes, des répétitions fastidieuses; entortillage & obscurité dans le style, monotonic dans les images, pédantisme dans le ton, pesanteur dans la marche, désordre dans la contexture; cette harangue d'ailleurs n'est susceptible d'aucun analyse, tout y est épars, tout y est confondu : cependant pour juger de la manière dont se présente l'Administrateur des Finances & l'homme d'Etat, parcourons rapidement ce qui peut nous servir à l'apprécier sous ces deux rapports, & fonder l'opinion qu'on doit en avoir. (1) *Une guerre dispendieuse, une suite de circonstances malheureuses avoit introduit une grande disproportion entre les revenus & les dépenses. . . .* Puissance de la vérité! le déficit remonte à une époque antérieure au Compte de 1781 : que cet aveu a dû être pénible! mais comment s'y dérober? Le Roi venoit de dire plus éloquemment & plus clairement, *la dette de l'Etat, déjà immense à mon avènement au Trône, s'est en-*

(1) Page 25 du Discours.

core accrue sous mon regne ; une guerre dispendieuse , mais honorable , en a été la cause. Le Roi décida donc que M. de Calonne avoit raison ; je ne suis plus étonné si M. Necker demande (1) qu'on le dispense de jeter un regard sur les temps qui ont précédé son administration. Cependant il est à présumer que les Etats-Généraux ne l'en dispenseront pas ; ils penseront qu'il ne suffit pas de réparer le mal actuel , il faut encore prévenir son retour , & qu'on est sûr d'en prendre les moyens efficaces , qu'autant qu'on en connoîtra l'origine ; car enfin si les 530 millions d'emprunt fait pendant sa première administration , en ont été la véritable cause , il faudroit au moins se garder de ceux qu'il propose encore aujourd'hui. D'ailleurs s'il étoit vrai que le compte de 1781 n'est rien moins que fidele , ne seroit-ce pas une haute imprudence de se fier encore au calcul de son auteur ? (2) Vous examinerez , Messieurs , les moyens que le Roi m'ordonne de vous proposer , pour ramener un équilibre si nécessaire ; vous en chercherez de meilleurs. . . De meilleurs ! en peut-il exister ? où les

(1) Page 27 du Discours.

(2) Page 26 ib.

chercher ? qui les trouvera ? les disciples en sautoient donc plus que le maître ? *Vous les indiquerez.* Les indiquer, seulement les indiquer ? Le Ministre se flatte-t-il que les Etats-Généraux consentiront à n'être que ses Commis ? N'est-ce pas à lui de proposer, à eux d'adopter, au Roi de sanctionner ?

Dans la division, l'Orateur promet de traiter l'ordre des Finances, & de la stabilité de cet ordre : voilà deux chapitres d'un grand intérêt, aussi l'Imprimeur a eu soin d'en séparer les titres du texte ; mais jamais attente ne fut plus complètement trompée. Quelque invraisemblable que cela soit, il est littéralement vrai qu'il n'est nullement question de ces objets dans tout le Discours, & que le lecteur le plus attentif ne pourra y découvrir un seul moyen, un seul mot qui tende à établir cet ordre, ou en assurer la solidité. On annonce qu'on mettra sur le Bureau le Prospectus, (*le Prospectus !*) des revenus & des dépenses passageres, & le tableau des revenus & des dépenses fixes ; on dit les choses les plus inutiles & les plus étrangères sur les différentes manieres de rendre un compte ; on donne des apperçus pour couvrir le déficit ; on propose des emprunts pour

balancer les besoins des années 1789, 1790 & 1791; enfin, on parle admirablement de la nécessité de consolider la dette, & c'est la seule chose qui ait un rapport réel à l'ordre des Finances. Au reste, la manière de combler le déficit n'est pas moins extraordinaire : elle est renfermée en dix-huit articles, dont il n'y a pas un seul qui ne prête à des réflexions, pas un seul qui soit admissible. Je laisse à des mains plus habiles de faire voir l'absurdité de tout cet échafaudage; je me contenterai de quelques observations qui m'ont paru frappantes.

Si ces ressources sont réelles, pourquoi, M. Necker, ne les avez-vous pas employées dans votre premier ministère? Elles existoient dès-lors pour la majeure partie, & les dépenses de la guerre les commandoient aussi impérieusement, que les circonstances actuelles peuvent le faire. Vous dites que vous trouvez dans les conditions du dernier bail passé avec les Fermiers-Généraux, 18 millions de plus; mais les conditions du dernier bail sont votre ouvrage, parce qu'elles sont absolument les mêmes que celles du bail précédent, qui est le vôtre. Quoi qu'il en soit, votre intention n'est pas de rendre les Fermiers-Gé-

néraux encore plus odieux au Public, en lui persuadant que c'est sur leur bénéfice que ces 18 millions sont conquis : il seroit absurde de supposer qu'ils sont de 20 millions 400 mille livres. Vous ne pourrez donc effectuer cette somme, (1) qu'en forçant la perception, qu'en la rendant plus rigoureuse : mais c'est aggraver l'impôt de la maniere la plus cruelle ; car on se plaint, avec raison, que les impôts actuels, si pesants par leur nature, sont insupportables par la maniere dont on les perçoit ; c'est donc un impôt, & le plus cruel des impôts que vous proposez. Tout ce qui vient d'être dit, est également applicable aux 6 millions d'accroissement sur les Régies. Les gens instruits & impartiaux assurent, qu'en multipliant beaucoup les injustices & les vexations, on auroit infiniment de peine d'obtenir une augmentation de 8 à 9 millions. Nous sommes donc, sur les deux objets, bien éloignés de considérer votre bonification de 24 millions, comme très-assurée.

(1) M. Necker parle de la rentrée dans certains droits suspendus ; on sait ce que c'est : ils ne l'ont été que pour l'utilité de certaines branches de commerce ; d'ailleurs leur produit est peu considérable.

L'article premier propose de rompre les abonnements faits avec certaines Provinces, comme étant désavantageux; mais ces abonnements sont de véritables conventions, on ne peut les annuler sans bouleverser toute la forme de perception dans ces Provinces qui prouveront que ce qu'on appelle faveur, n'est le plus souvent qu'une compensation accordée précisément pour rétablir l'égalité.

Est-elle heureuse la bonification de l'art? Ne la prendroit-on pas pour une proposition de Pasquin à Marforio? Il ne s'agit que de prendre à soi les dettes du Clergé & de les rembourser avec les fonds d'une caisse d'amortissement qui n'existe pas, qui n'existera que quand *son temps arrivera*, à la vérité *peut être bien vite*, & dont les fonds sont destinés d'avance à la libération de l'Etat.

Les articles III & IV me rappellent cette réponse de l'Abbé Terray, à qui l'on reprochoit qu'il prenoit l'argent dans les poches : *Où voulez-vous, disoit-il, que je le prenne?* Il étoit au moins de bonne foi.

La Bretagne est-elle mieux disposée qu'en 1784? Consentira-t-elle à ce qu'exige l'art. VI? Et les villes du Royaume ver-

ront-elles sans effroi le Gouvernement se charger de percevoir leurs octrois, conformément à l'art. VII? S'exposeront-elles aux discussions qu'entraînent les entreprises des Ministres? D'ailleurs la régie dans la plupart des villes & sur-tout dans les grandes, se fait déjà par les mêmes préposés. Si on rétablissoit le droit sur les mouffelines & toiles peintes, suivant l'art. VIII, malgré les réclamations de la Compagnie des Indes, dont cet article joint au quatrieme, entraîneroit la destruction, le produit de ce droit leur appartiendrait au moins pour moitié aux termes de sa convention.

L'article IX ne se lit pas de sang-froid.

Graces soient rendues, pour les art. X & XI, à Monsieur & à Monseigneur Comte d'Artois. Les art. XII, XIII & XIV, sont au moins exagérés. L'article XV est une addition à une vexation contre laquelle réclament la plupart des Cahiers; pour l'art. XVI on ne l'entend pas. Quel homme, *Messieurs*, que celui qui, sans impôts & avec de simples objets inaperçus, peut faire ainsi disparaître un déficit qui a fait tant de bruit en Europe?

Voilà comment pendant son premier ministère en forçant les tailles, les vingtièmes & autres impositions, & les augmentant, par ce moyen, de plus de vingt millions, il nous persuadoit qu'il ne mettoit aucun impôt.

Homme vertueux, dont la morale est si parfaite, vous nous dites (1) *que le Souverain ne peut d'une main faire exécuter les engagements des particuliers, & de l'autre briser les liens qu'il a contractés avec ceux qui se sont fiés à sa parole, & à sa parole consacrée du sceau légal, connu, respecté jusqu'à présent, & cependant vous proposez (2) des changements dans les conditions du bail fait avec les Fermiers-Généraux, (3) de revoir les conditions des traités passés avec les Compagnies qui tiennent la Ferme des Postes, celle de Poissy & les Régies; (4) de rompre les abonnements accordés aux Provinces; d'ôter aux Créanciers du Clergé leur hypothèque, de les forcer à prendre un autre Débiteur; (5) de casser, ou du moins de chan-*

(1) Page 41 du Discours.

(2) Page 33, id.

(3) Idem.

(4) Page 34, id.

(5) Page 35.

ger le contrat fait avec la Compagnie des Indes; comment prouveriez-vous que tous ces engagements ne sont pas des liens pour le Souverain comme pour les sujets qui les ont contractés sur sa parole? D'un autre côté, parce que (1) *les Rentiers se sont prêtés, depuis près d'un an, aux circonstances pénibles de la finance avec esprit de douceur & de conciliation*, vous concluez qu'il faut leur faire une banqueroute de six mois; car je soutiens que payer un viager après sa mort, c'est lui faire banqueroute; (2) & cette prorogation de suspension dans les remboursements à époque, & (3) cette distinction des dettes, dont le paiement est indispensable, d'avec celles dont le paiement peut être différé. Quels sont (4) *les aveugles amis de l'autorité, les Machiavels modernes* qui vous ont induit à donner de pareils conseils, à présenter aux Etats-Généraux un plan qui ne peut avoir d'effet que dans trois ans, qui doit être précédé d'emprunts successifs, & qui ne contient que des accroissemens d'impôts, un grapillage honteux sur tou-

(1) Page 51 du Discours.

(2) Pag. 57 & 58.

(3) Page 60.

(4) Page 42, id.

tes les recettes, des calculs faux ou exagérés, la violation des contrats & traités, enfin une banqueroute partielle? Qu'un Commis, que Dufresne imagine un tel projet, j'en aurai une mince opinion; mais qu'un Administrateur des Finances, jaloux de sa gloire, soit réduit à l'adopter, je ne puis le concevoir qu'en le jugeant absolument dépourvu de connoissances, de talents & de vertus.

Voyons ce que sera l'homme d'Etat. Un François eût-il jamais osé dire à la Nation, en présence de son Roi, que le Souverain étant libre (1) de ne plus payer de pensions, de ne plus récompenser les services civils & militaires, de ne plus accorder aucune des remises nécessaires au soulagement des peuples, & de retenir un dixieme de tout ce qu'il doit, (2) *pouvoit trouver dans ces retranchements, soumis à sa puissance & à sa volonté, un moyen de suffire aux circonstances, de se passer de nouveaux tributs, & de se tirer ainsi, sans le secours des Etats-Généraux, de l'embarras de ses finances?* On ne fait ce qu'il faut admirer le plus de la mal-adresse, de la méchanceté ou de l'im-

(1) Page 67 du Discours.

(2) Idem.

puissance d'une telle assertion ; mal-adresse, parce qu'on ne devoit jamais commencer par aigrir les esprits, qui ne l'étoient déjà que trop ; méchanceté, parce qu'on présente à l'imagination le Roi, sous l'aspect odieux du plus abominable Despote ; impudence, parce qu'on ne peut ignorer l'inconvenance, l'absurdité, l'impossibilité de cette assertion, parce que, fût-elle praticable en elle-même, on sait qu'elle ne le seroit pas dans la conclusion qu'on en tire, puisque les dix sols pour livre finissent le 31 Décembre 1790, & les vingtièmes en 1792, parce qu'enfin elle renferme implicitement une menace indécente.

Est-il d'une bonne politique de heurter une opinion aussi arrêtée que celle de ne s'occuper d'aucun objet de finance, que les Loix constitutionnelles ne soient accordées, de faire semblant de croire qu'on ne la trouve que dans les instructions de quelques Bailliages, quand il n'y a pas un seul Cahier qui n'en contienne l'ordre absolu, & d'affecter de ne connoître ces Cahiers que par des on dit, lorsque le devoir & l'intérêt imposent l'obligation de les avoir tous vus, & que la plupart sont rendus publics par l'impression ?

Est-il d'une bonne politique de passer sous silence les grands objets de bien public, de se contenter d'en donner une énumération bien sèche, & de renvoyer sur ces objets au Discours de M. le Garde des Sceaux, qui n'en avoit pas dit davantage, après s'en être tant occupé, si à contre-temps, si mal à propos, si imprudemment dans ce fatal Rapport qui n'a été fait & imprimé, contre l'usage & contre toute raison, que pour plaite à la multitude, aux dépens des intérêts les plus sacrés de son Maître & de l'Etat? Ce contraste entre ces deux époques, a frappé tout le monde.

Est-il d'une bonne politique de parler avec tant d'obscurité, d'astuce & de félonie, sur une question qu'on a sciemment rendu insoluble? Ne devoit-on pas, en adoptant le langage de M. le Garde des Sceaux, déclarer clairement qu'en (1) déférant à la demande de la double représentation pour le *Tiers-Ordre*, *Sa Majesté n'a point changé la forme des anciennes Délibérations*, & quoique celle par tête, en ne produisant qu'un seul résultat, paroisse avoir l'avantage de mieux faire connoître

(1) Page 11 du Discours de M. le Garde des Sceaux, art. 1, 2, 3, 4.

le désir général, le Roi a voulu que cette nouvelle forme ne puisse s'opérer sans le consentement libre des Etats Généraux, (& par conséquent des trois Ordres, comme l'a expliqué le Rapport) & avec l'approbation de Sa Majesté ? Mais la chatte, après avoir porté le trouble chez l'aigle & chez la laie, se retire dans son trou pour guetter le moment de recueillir le fruit de ses manœuvres. M. Necker fait plus, il vient gémir sur des dissensions qu'il a causées, ôter le gout des innovations qu'il a provoquées, prêcher une paix & une union qu'il a rendues impossibles, & étouffer la discorde qu'il a engendrée ; puis, qu'il savoit que (1) les intérêts d'ordre, d'état & de personnes sont si agissants, que leur domination va toujours croissant. Pourquoi les avoir mis en fermentation en les agitant ? pourquoi du moins n'avoir pas prévenu leur explosion, lorsqu'il en étoit encore temps ? C'en est assez pour juger l'homme d'Etat, cet homme qui ose se vanter que (2) des hauteurs de la raison, il n'est étonné par aucun spectacle, affoibli par aucun ascendant, subjugué par

(1) Page 108 du Discours.

(2) Page 74, *ibid.*

aucun empire, je laisse au Lecteur le soin de parodier ce texte.

Au reste son plan m'effraie; mais il ne me surprend pas. On murmure de ce que les Etats-Généraux, assemblés depuis un mois, n'ont pas même encore vérifié leurs pouvoirs, on ne comprend pas qu'on puisse mettre tant d'opiniâtreté sur un objet aussi indifférent. Ne devoit-on pas s'y attendre? Tout n'a-t-il pas été calculé, préparé à loisir pour cet effet? Ne suit-il pas son plan avec persévérance, quoiqu'un peu contrarié? Qu'on en juge par la manière indécente avec laquelle il supplie les Commissaires des trois Ordres de permettre que le Roi reste Juge de leurs différends dans le misérable projet de conciliation qu'il vient de proposer. Laissez-le faire; Protestant, il déteste le Clergé; homme du Peuple, il a une antipathie naturelle pour la Noblesse; Républicain, il a sucé des maximes opposées à la Monarchie; ambitieux effréné, c'est trop peu d'être Ministre du Roi, il veut être celui du Peuple, & par lui protecteur du Souverain & de la Nation; enfin Machiaveliste avorté, il divise pour commander & asservir les trois Ordres, après les avoir anéantis par leurs dissensions mutuelles.

Cette perspective est affreuse ; mais il est encore temps d'en prévenir la réalité. O mes Concitoyens ! terminez tous ces débats que l'intérêt personnel reproduit sous tant de formes différentes , gardez-vous de donner une pleine confiance à ces Orateurs séditionnaires qui vous séduisent pour vous égarer. Que la justice soit votre guide , la raison votre Conseil , & le bonheur public , l'unique but de vos délibérations. Réunissez-vous à l'ombre du trône , comme des enfans autour d'un pere chéri. Présentez vos Doléances avec modération , ne demandez que ce que vous pouvez obtenir , & craignez d'augmenter le pouvoir en voulant le renfermer dans des bornes trop circonscrites. Il est des droits émanés de la Loi naturelle qu'on ne peut vous refuser, L'égalité de la répartition n'est plus contestée , & les deux premiers Ordres renoncent à leurs privilèges pécuniaires ; mais respectez les prérogatives honorables accordées à la Noblesse , elle est pour la plus grande partie sortie du Tiers-Etat , & tous les Membres du Tiers-Etat aspirent aux mêmes honneurs.

Demandez que nulle imposition ne puisse être établie sans le consentement de la Nation ; la Justice de votre Sou-

verain lui a déjà fait reconnoître cette vérité incontestable.

Demandez que chaque Citoyen jouisse sous l'égide de la Loi de la liberté individuelle, & qu'aucun Ministre ne puisse y attenter impunément. Le François est libre, & c'est aux Juges naturels à décider de son sort.

Demandez que les Loix proposées par les Etats-Généraux & consenties par le Monarque, soit celles subsistantes, soit celles qui existeront, ne puissent être abrogées que de la même manière qu'elles ont été établies.

Demandez que les Ministres soient à l'avenir responsables de la perversité de leurs entreprises, & des opérations sinistres qu'ils conseillent. Il en est déjà un qui offre de rendre compte à la Nation elle-même des déprédations dont on l'accuse, il demande à se justifier. Qu'il soit écouté, qu'il soit confronté à son Accusateur, la vérité sortira du sein de la contradiction; & s'il est un coupable, qu'un exemple nécessaire & terrible épouvante à jamais les Administrateurs perfides qui ne craignent pas de surprendre la facilité ou la religion du Monarque.

Demandez un Règlement pour le com-

merce des grains, une Loi salutaire qui assure la subsistance du Peuple, & prévienne le monopole destructeur, source funeste de tant de violences, de tant de malheureux que le besoin ou l'impuissance de le satisfaire poussent au crime, sans que la crainte de la mort puisse les arrêter.

Demandez la liberté légitime de la Presse dans tout ce qui peut tendre aux progrès des succès & à l'étendue des connoissances humaines; mais donnez un frein aux fureurs de la calomnie & à l'atrocité des satyres, aux injures, aux personnalités, en un mot, à ces libelles infâmes, d'autant plus recherchés, qu'ils sont plus méchants; & n'oubliez jamais qu'une atteinte portée à l'honneur, ouvre une plaie profonde que le temps ne peut fermer, & dont les réparations les plus éclatantes n'effacent jamais la cicatrice.

Assurez la dette de l'Etat, pourvoyez à sa libération, prévenez de nouveaux désordres, & que chaque Administrateur soit comptable des fonds de son département. Laissez à la sagesse de votre Monarque le soin de réformer le reste des abus que vous aurez mis sous ses yeux, attendez des temps plus heureux, des Députés mieux choisis, un accord plus

parfait. Soyez amis, soyez François, & que l'Europe entière, témoin de la fermentation & des troubles qui ont précédé & accompagné jusqu'à ce jour l'Assemblée des Etats - Généraux, reconnoisse à votre union que l'esprit de la Monarchie subsiste toujours parmi vous, que l'amour de la Nation pour son Roi est inaltérable, que notre antique Constitution ne peut être détruite, & que les ressources de la France sont inépuisables & indépendantes de l'égoïsme, de la vanité, de l'impuissance & de la mal adresse des Ministres dépositaires de l'autorité.

Il seroit bien malheureux que dans une Nation aussi nombreuse, aussi éclairée que la nôtre, il ne se trouvât pas un génie capable de rétablir l'ordre, de rendre aux Loix leurs forces, & de réprimer les excès qui ont causé tous les malheurs. Il est de la prudence de se défier de tous ceux qui affichent des prétentions aux places éminentes. Le vrai mérite attend qu'on vienne le chercher, & rougiroit de devoir son élévation à l'intrigue. Quelle que soit l'attitude, le maintien, la modestie, & même les talents d'un ambitieux, ce n'est qu'un énergumène, lorsqu'il s'abandonne à l'énergie de la passion qui le dévore. Il tend au pouvoir arbitraire malgré lui-

même, parce que l'ambition brise tous les obstacles qui s'opposent à ses vues, le bien public s'opere avec plus de circonspection, & l'homme dont le crédit est assez puissant pour soulever une partie de la Nation contre elle-même, est coupable de tous les maux publics dont sa célébrité est la cause ou le prétexte, lors même qu'il est prouvé qu'il n'est pas l'Agent secret du fanatisme de ses partisans. La tranquillité publique doit être l'objet de l'attention de tous les vrais patriotes. Si les Représentants de la Nation veulent justifier son choix, & se montrer dignes de sa confiance, qu'ils demandent, qu'ils obtiennent la recherche & la punition de ces monstres, qui, tourmentés de leur propre frénésie, ou lancés par une impulsion étrangère, ont excité la sédition dans toutes les Provinces, & mis presque tout le Royaume en convulsion. Ces révoltes combinées & successives, ces attroupements subits & nombreux, ces émeutes annoncées d'avance & exécutées à jour nommé, désignent une main ennemie qui dirige cette multitude aveugle; elle est criminelle, sans doute, en se livrant à des emportements atroces. Mais ceux qui aiguillonnent le sentiment de la misère pour animer sa fureur, ne sont-ils pas coupables?

bles de tout le sang répandu, quelle que soit la main qui ait fait couler celui des Citoyens?

Voilà la façon de penser de la petite vieille, qui ne croit pas encore radoter. J'ai dit; je me tais. Si mes raisonnemens vous déplaisent, j'ai encore un conseil à vous donner. La Saint-Jean approche, il faut se conformer à l'usage. Au lieu d'un cent de fagots qu'on a coutume de brûler en signe de réjouissance, prenez tous les Ecrits qui ont été publiés depuis la demande en convocation des Etats, ajoutez-y les Cahiers d'une grande partie des Bailliages; faites du tout un énorme monceau au milieu de la Place de Greve, & qu'un Député de chaque Ordre mette le feu à cette immense Collection, avec l'Imprimé de votre très-humble servante: il n'en résultera que des tourbillons de flammes qui s'évaporeront dans les airs, beaucoup de fumée que le vent dissipera, & un peu de cendre que personne n'ira ramasser. Je me réjouirai d'un spectacle aussi brillant; & si j'étois encore dans mon premier âge, j'irois danser, avec la jeunesse du quartier, autour de cet *Autodafé* national.

